



MONTBARD

Cité de Buffon

* * *

Rapport sur le prix et la qualité du service : indicateurs techniques et financiers

* *

Régie municipale des services de l'eau et de l'assainissement de la ville de MONTBARD

*

Exercice 2021



Table des matières

Préambule.....	4
Les chiffres clés du service.....	4
- LA COMPETENCE EAU POTABLE -.....	5
I. LES RESSOURCES.....	5
1. VOLUME D'EAU PUISE DANS LA NAPPE ALLUVIALE.....	7
2. DEBITS.....	7
3. QUALITE DES EAUX CAPTEES.....	7
II. LA DISTRIBUTION.....	7
1. EVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS EAU POTABLE.....	8
2. ETUDES ACHEVEES ET PERSPECTIVES.....	9
3. VOLUMES D'EAU FACTURES.....	9
4. LE PRIX DE L'EAU.....	9
III. LA QUALITE DE L'EAU.....	9
1. TENEUR EN PLOMB.....	11
2. TENEUR EN MANGANESE.....	12
3. TRAITEMENT DE L'EAU DISTRIBUEE.....	12
IV. INDICATEURS FINANCIERS – BILAN D'EXPLOITATION.....	13
1. RECETTES D'EXPLOITATION.....	13
2. DEPENSES D'EXPLOITATION.....	13
3. EXECUTION BUDGETAIRE.....	13
4. USAGERS ET CONSOMMATION.....	13
5. COÛT DE PRODUCTION.....	13
V. INDICATEURS DE PERFORMANCE (Décret 2007-675 du 02/05/2007).....	14
VI. PROGRAMME DE TRAVAUX DU RESEAU D'EAU POTABLE.....	15
- LA COMPETENCE EAUX USEES -.....	16
I. COLLECTE DES EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES.....	16
1. LES RESEAUX.....	16
2. EXUTOIRES.....	16
II. LE TRAITEMENT DES EAUX USEES.....	16
1. STATIONS D'EPURATION.....	17
III. ELIMINATION DES BOUES PRODUITES PAR LA STATION D'EPURATION SITUEE AU LIEU DIT « SOUS LE CHEMIN DE SAINT-REMY ».....	21
1. PRODUCTION ANNUELLE.....	21
2. VALORISATION DES BOUES.....	21
3. COMPOSITION DES BOUES D'EPURATION.....	21
IV. VENTES IMMOBILIERES : DIAGNOSTICS DE RACCORDEMENT AU RESEAU PUBLIC DE COLLECTE.....	23

V. INDICATEURS FINANCIERS – BILAN D'EXPLOITATION	24
1. RECETTES D'EXPLOITATION	24
2. DEPENSES D'EXPLOITATION	24
3. EXECUTION BUDGETAIRE	24
4. USAGERS ET CONSOMMATION	24
5. COÛT DE PRODUCTION	25
VI. INDICATEURS DE PERFORMANCE (Décret 2007-675 du 02/05/2007)	25
VII. PROGRAMME DE TRAVAUX DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT	26
- DECLARATIONS DE TRAVAUX -	27
- STRUCTURE DE LA DETTE -	28
ANNEXES	29
Annexe 1 : Facture type d'un usager domestique de 120 m ³	30
Annexe 2 : Bulletin d'analyse d'eau potable en distribution	31
Annexe 3 : Rapport au Maire de l'ARS 21 pour l'année 2021	34
Annexe 4 : Rapport d'essai sur la qualité des boues compostées épandues	52
Annexe 5 : Rapport d'essai sur la qualité des sols ayant reçus des boues.....	55

Préambule

La loi n°95-101 du 2 Février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement, article 73, fait obligation aux Maires de présenter à leurs conseillers municipaux à partir de 1996 un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement. Le décret 2007- 675 du 2 Mai 2007 modifie la liste des indicateurs à fournir, en y ajoutant notamment des indicateurs de performance.

Ce rapport fait l'objet de la présente publication et porte sur l'exercice 2021. Document public, ce dernier est présenté aux membres du conseil municipal, adressé à Monsieur le Préfet, et mis à disposition du public pour consultation.

Les chiffres clés du service

- Type d'exploitation : régie directe,
- Moyens humains : 3,5 ETP d'exploitation (C), 1 ETP responsable de service (B) et 0,5 ETP responsable finances et facturation (A),
- Moyens techniques : fourgon, utilitaire camionnette, berline, hydrocureuse, groupe électrogène, remorque, etc.,
- Patrimoine bâti : puits de captage (6) d'eaux brutes, station de reprise et de traitement (2) pour la potabilisation et l'approvisionnement des réservoirs, réservoirs de stockage et d'alimentation (3) de l'eau potable distribuée, 2 stations d'épurations communales et 11 postes de relèvement des eaux usées,
- Patrimoine souterrain : 48 km de réseau de captage et de distribution d'eau potable, 30 km identifiés à ce jour de réseau de collecte des eaux usées et pluviales,
- Moyens financiers : budget doté de l'autonomie financière pour 1 160 284 € en section de fonctionnement et pour 442 544 € en section d'investissement.

- LA COMPETENCE EAU POTABLE -

I. LES RESSOURCES

Les besoins en eau de la commune sont assurés par pompage dans la nappe alluviale de la Brenne. Les captages sont répartis sur deux sites :

- 1) Les puits des sapins qui sont au nombre de 4, sont situés au lieu-dit « LA PRAIRIE » sur la commune de MONTBARD,
- 2) Les puits de NOGENT-les-MONTBARD au nombre de 2 se situent en bordure de la Brenne à environ 500 m en amont des puits précités.

L'eau puisée dans la nappe, à une dizaine de mètres de profondeur est refoulée à la station de CORBETON, située « Route de Dijon » à côté de la Sous-Préfecture.

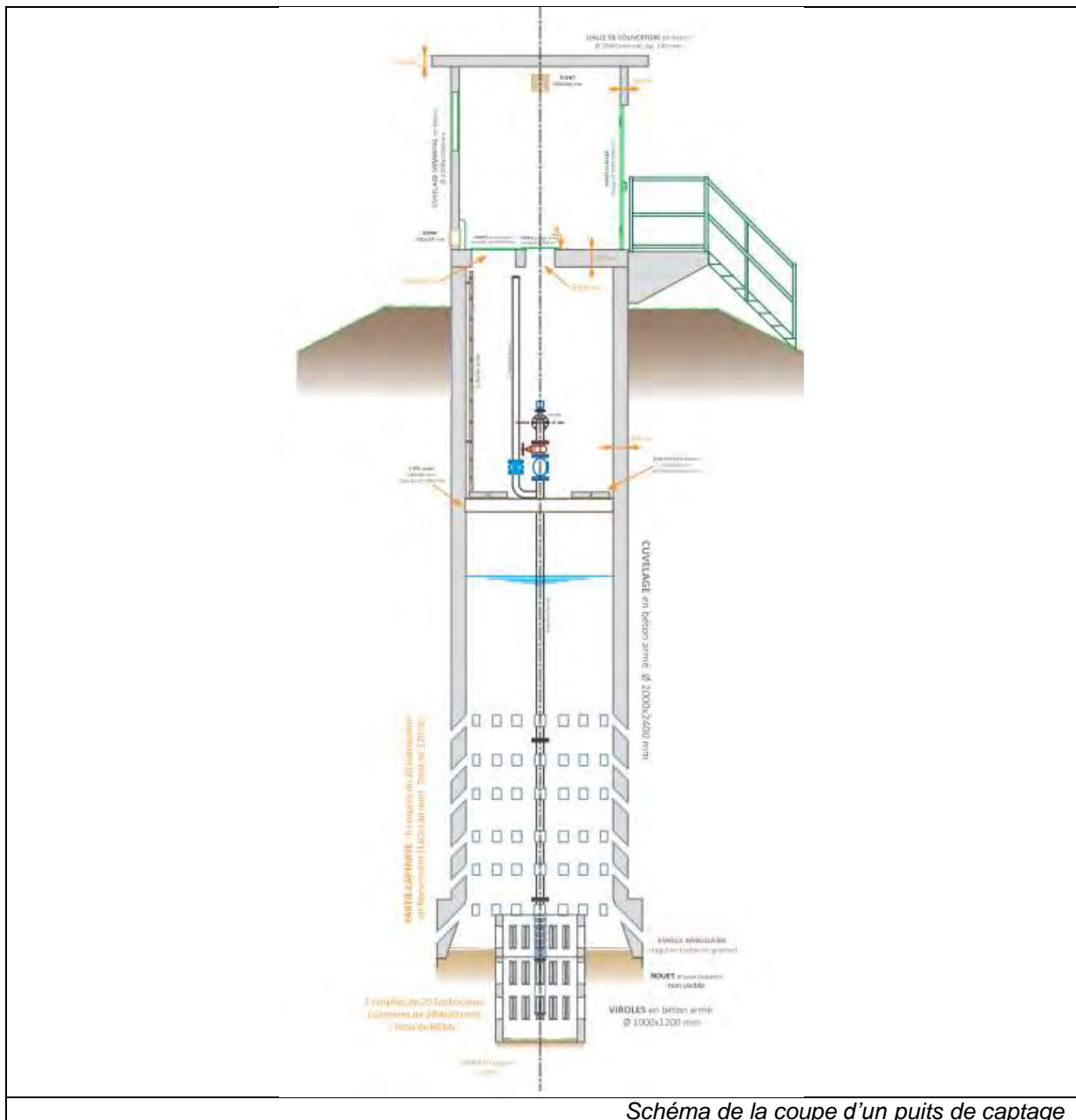


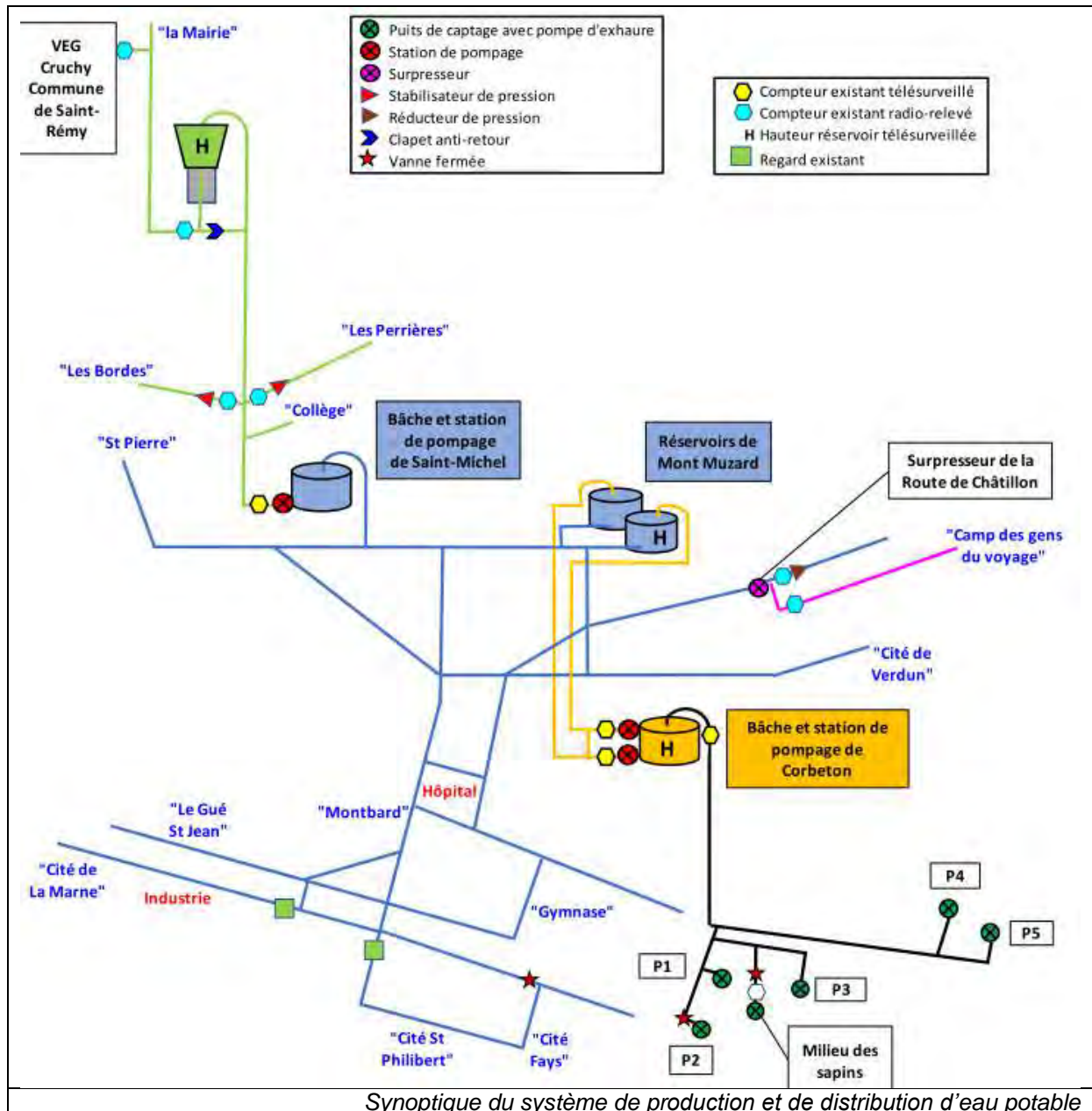
Schéma de la coupe d'un puits de captage

Service public de l'eau et de l'assainissement – indicateurs techniques et financiers

Dans cette station, l'eau subit un traitement de stérilisation par chlore gazeux. La concentration de chlore est voisine de 0,2 mg/l. De là, l'eau est refoulée dans les réservoirs situés au lieu-dit « MONTMUZARD ». Sur ce lieu trois réservoirs sont implantés :

- un d'une capacité de 1 500 m³
- deux d'une capacité de 750 m³ chacun.

Le hameau de LA MAIRIE, partie de la commune implantée à 5 kilomètres du centre-ville, sur la route départementale n°5 en direction de LAIGNES, est alimenté par un château d'eau d'une capacité de 500 m³ dont l'eau est refoulée dans son réservoir depuis la Station de Pompage de SAINT-MICHEL.



1. VOLUME D'EAU PUISE DANS LA NAPPE ALLUVIALE

Le volume d'eau annuel puisé dans la nappe phréatique par l'intermédiaire des six puits de captage de la Prairie a été de 479 002 m³ en 2021 contre 510 941 m³ en 2020, soit une baisse de 6% qui s'explique par une recherche active des fuites sur le réseau principal de distribution.

2. DEBITS

Chaque puits est équipé d'une pompe dont les caractéristiques nominales sont les suivantes :

ZONE DE CAPTAGE	PUITS	DEBITS (m ³ /h)
LES SAPINS	PUITS DES SAPINS P6	HS
	P1	120 bridé à 80
	P2	HS
	P3	HS
NOGENT LES MONTBARD	P4	120 bridé à 80
	P5	50
	TOTAL	210

Une étude hydrogéologique datée de 2020 a permis de mettre en évidence des actions à mener afin de pérenniser et améliorer le fonctionnement de ces puits. Ainsi, les recommandations prioritaires ont ainsi été mises en œuvre, savoir :

- Remise en état des buttes de protections périphériques des têtes de puits par apport de matériaux de type argileux,
- Installations de systèmes de variation de fréquence pour assouplir les conditions hydrauliques de démarrage des pompes et limiter ainsi les vitesses d'aspiration trop importantes entraînant du manganèse.

3. QUALITE DES EAUX CAPTEES

A partir du suivi analytique de l'**ARS 21** de **2021**, l'eau captée peut être définie ainsi :

L'eau captée est très minéralisée (conductivité moyenne : 550,54 µS/cm) et de pH neutre (moyenne 7,46). Sa dureté est forte (27,74°F). On a donc une eau dite « dure ». Elle est principalement bicarbonatée calcique. Les teneurs en nitrates s'élèvent en moyenne à 8,82 mg/l, et sont par conséquent toujours inférieures à la norme NF EN ISO 13395 (50 mg/l). Enfin, la teneur en pesticides est à ce jour en deçà des limites de quantification soit une très bonne qualité vis-à-vis des pesticides (aucune molécule détectée pour une valeur limite à 0,10 µg/l). A une exception près, toutes les analyses montrent une conformité sur l'ensemble des paramètres physiques et bactériologiques.

L'ensemble de ces éléments est repris dans les documents de l'ARS 21, joints en annexes.

II. LA DISTRIBUTION

La régie municipale garantit la quantité et la qualité de l'eau à fournir aux 2 206 abonnés.

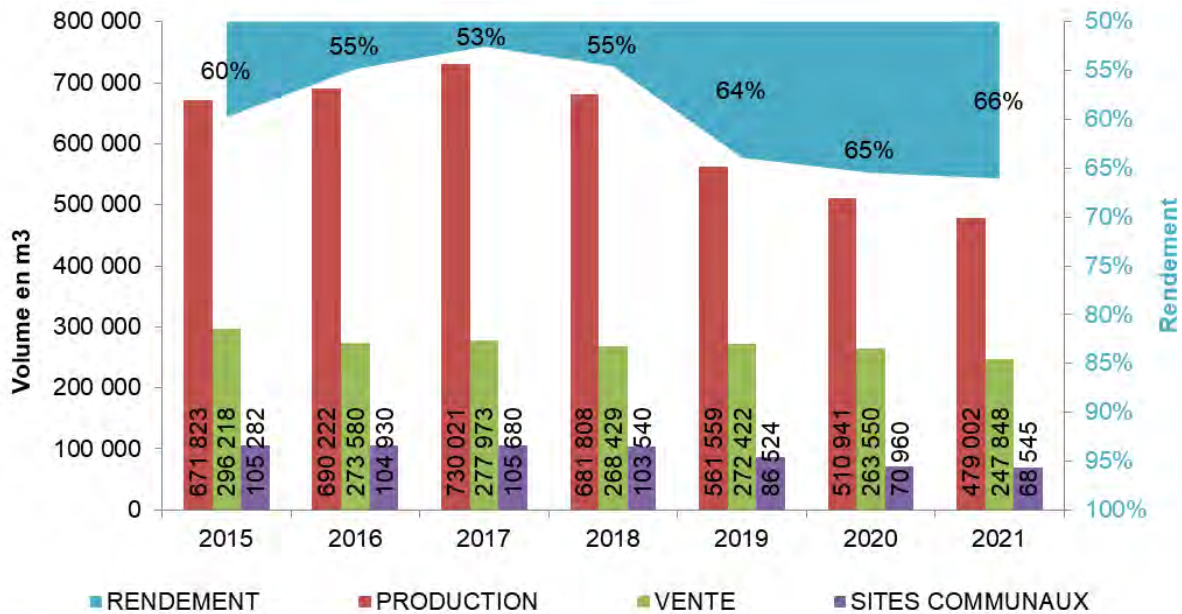
L'eau est tout d'abord stockée dans les réservoirs de MONTMUZARD d'une capacité de stockage de 3 000 m³ au total, et au château d'eau du hameau de La MAIRIE (500 m³). Elle est ensuite acheminée aux compteurs des abonnés grâce à **48 kilomètres** de canalisations principales.

La pression est assurée gravitairement dans la commune sauf de manière ponctuelle.

Service public de l'eau et de l'assainissement – indicateurs techniques et financiers

Depuis 2005, deux relèves annuelles sont effectuées pour deux facturations régulières et non plus comme auparavant une facture provisoire et une définitive en fin d'année. Toutefois, le relevé peut être réalisé en cours d'année, à la demande de l'abonné, lors de son changement de domicile. Des relèves mensuelles peuvent également être effectuées moyennant facturation, notamment pour les entreprises.

1. EVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS EAU POTABLE



Remarques :

Le pourcentage de perte et celui des consommations parallèles sont évalués à **34%** ce qui constitue un résultat en amélioration par rapport à 2020. Les restrictions d'usage de l'eau régulières (arrêtés préfectoraux), la prise de conscience des usagers de l'importance de l'eau et de son coût y sont sans doute pour quelque chose. Le diagnostic en cours de nos réseaux favorise également ce résultat, puisqu'au fur et à mesure de l'étude on met en avant des problématiques et des débuts de solutions pour y remédier. Les productions des dernières années montrent une tendance baissière globalement justifiée par la maîtrise des fuites. Cela nous ouvre des possibilités d'économies qui jusque-là nous semblaient impossibles. Nos abonnés maîtrisent également de mieux en mieux leurs consommations. Toutefois, sur un réseau relativement ancien, celles-ci ne sont pas toujours prévisibles et d'une année sur l'autre peuvent aussi expliquer les différences.

Tendance de la consommation journalière par foyer



Consommation moyenne journalière sur les 4 derniers relèves

2. ETUDES ACHEVEES ET PERSPECTIVES

L'année 2021 a vu la mise en application des recommandations issues du schéma directeur avec la programmation pluriannuelle du remplacement de plusieurs tronçons de canalisation de distribution ainsi que la recherche d'une importante fuite sur l'alimentation d'un réservoir mais aussi la programmation pluriannuelle de la mise en œuvre d'une sectorisation.

Concernant l'étude hydrogéologique, les travaux recommandés ont été menés de manière hiérarchisée avec :

- Etanchéité des pieds de puits,
- Mise en œuvre d'un système d'assouplissement sur le fonctionnement hydraulique et électrique des pompes de forage.

3. VOLUMES D'EAU FACTURES

ANNEE	NOMBRE D'ABONNES	PERIODE DE CONSOMMATION	VOLUMES FACTURES en m ³ /an	VOLUME/ABONNE en m ³ /an/abonné
2015	2 300	12 MOIS	296 218	128,8
2016	2 305	12 MOIS	273 580	118,7
2017	2 286	12 MOIS	277 973	121,6
2018	2 260	12 MOIS	268 429	118,8
2019	2 228	12 MOIS	272 422	122,3
2020	2 211	12 MOIS	263 550	119,2
2021	2 206	12 MOIS	247 848	112,4

4. LE PRIX DE L'EAU

Il est fixé annuellement par décision du Maire pour les éléments propres à la commune. Pour la consommation 2021, la facturation de l'eau est établie sur les bases suivantes :

	AEP-TVA 5,5%		Assainissement-TVA 10%		Prix du m ³		Frais Facturation		Location compteur	
	Prix du m ³ d'eau	Taxe pollution AESN	Redevance Prix du m ³	Taxe mod. AESN	H.T	T.T.C	H.T	T.T.C	H.T	T.T.C
2021	1,70	0,38	1,70	0,185	3,97	4,27	8,47	8,94	6,93	7,31

Une facture type d'utilisateur domestique de 120 m³, établie à partir des tarifs 2021 est jointe en annexe 1.

III. LA QUALITE DE L'EAU

Le Laboratoire Départemental de la Côte d'Or analyse et interprète les données des prélèvements des échantillons effectués par les services de l'ARS 21.

Tous les mois au minimum deux à trois prélèvements sont effectués :

- le 1^{er} sur le site de puisage dans la nappe alluviale
- le 2^{ème} sur le site de la Station de CORBETON, après traitement,
- le 3^{ème} est prélevé sur un lieu de distribution. Le lieu de prélèvement change à chaque analyse.

Les rapports d'analyse d'eau font ressortir que l'eau distribuée sur le territoire est une eau conforme aux critères bactériologiques dont chaque résultat spécifique aux analyses est inférieur aux limites données par le décret 89-3 relatifs aux eaux destinées à la consommation.

Service public de l'eau et de l'assainissement – indicateurs de

Pour citer des données, l'analyse du prélèvement du **26 mai 2021** réalisée sur un robinet du **lycée professionnel Eugène Guillaume**, nous indique les teneurs sur les paramètres suivants :

- Chlore libre 0,44 mg/l Cl₂
- Chlore total 0,52 mg/l Cl₂

ANALYSE MICROBIOLOGIQUE

- Bactéries Coliformes 0 /100 ml
- Spores de micro-organisme sulfitoréducteurs 0 /100 ml
- Entérocoques intestinaux 0 /100 ml
- Micro-organismes revivifiables à 22° - 0 UFC /ml
- Micro-organismes revivifiables à 36° - 0 UFC /ml.

ANALYSE CHIMIQUE

- Aspect 0 qualit
- Couleur 0 qualit
- Odeur 1 qualit.
- Saveur 1 qualit.
- Turbidité < 0.50 NFU
- PH à 20.1° C 7,5
- Conductivité à 25° C 531 µS/cm
- Ammonium (NH₄) 0,02 mg/l
- Manganèse total (Mn) 6 µg/l

En conclusion, ce prélèvement est conforme aux limites et références bactériologiques de qualité.

Vous trouverez une copie complète de celle-ci en annexe 2.

Tous les résultats des différents prélèvements sont consultables au **secrétariat des Services Techniques, Centre Technique Municipal, Rue de Courtangis** pendant les heures d'ouverture du service au public.

1. TENEUR EN PLOMB

Dans le souci de la santé publique et suite à une lettre circulaire de l'**ARS 21**, la régie municipale a fait effectuer une étude du potentiel de dissolution du plomb.

La valeur maximale admise en teneur en plomb fixée par le décret 89-3 du 3 Janvier 1989 était de 50 µg/l. En Janvier 2004, cette valeur limite est passée à 25 µg/l et depuis Janvier 2013 elle est de 10 µg/l. L'année 2021 n'a pas fait l'objet de prélèvement faisant état de teneur anormalement élevée.

Le potentiel de dissolution du plomb est évalué en fonction du pH. Plus le pH est élevé et plus le potentiel est faible.

La commune de Montbard, avec un PH de référence de 7,43, se situe dans la classification à potentiel **élevé** de dissolution du plomb.

Afin de respecter ces valeurs limites, la ville de Montbard a lancé un appel d'offre au printemps 2006 pour la suppression des branchements publics en plomb. Les 680 branchements recensés ont été remplacés entre Octobre 2006 et Décembre 2010. Il en subsiste toutefois encore quelques-uns, qui au regard de la complexité d'intervention, sont remplacés dans le cadre de chantiers spécifiques de rénovation de voiries.

Service public de l'eau et de l'assainissement – indicateurs techniques et financier

Cela concerne aussi les branchements internes des particuliers surtout ceux du centre ville ancien dont les canalisations sont souvent encore en plomb.

2. TENEUR EN MANGANESE

La valeur maximale admise pour la teneur en manganèse total est de **50 µg/l** d'eau.

Voici quelques années, une quantité importante de manganèse nous avait contraint à interrompre l'utilisation d'un des puits de captage. Ce manganèse s'était alors déposé sur les parois des conduites. Les usagers ne s'en apercevaient que lorsqu'il y avait une fuite sur le réseau ou un nettoyage des châteaux d'eau. En effet, sous la différence de pression, le manganèse se décollait des parois et provoquait une eau de couleur trouble. Le rinçage de la canalisation suffisait pour que tout rentre dans l'ordre.

Il semblerait que les teneurs en manganèse qui avaient ré-augmentées en 2010 se soient de nouveau stabilisées en 2011 et 2012. Ceci s'est confirmé en 2013 et 2014. En accord avec l'ARS 21, nous continuons à suivre de près ces éléments. Nous avons également réalisé le dé-colmatage d'une partie des puits de captage.

Ceci ne remet pas en cause la bonne qualité de l'eau fournie aux abonnés de Montbard comme l'indique le rapport de l'ARS 21 joint en annexe 3.

3. TRAITEMENT DE L'EAU DISTRIBUEE

L'eau brute puisée dans la nappe ne répond pas aux normes sanitaires de l'eau destinée à la consommation humaine, elle doit subir un traitement.

Celui-ci est réalisé par injection de chlore gazeux à la station de reprise et de pompage de CORBETON.

La concentration du chlore résiduel est voisine de **0,10 mg/l** chez les abonnés. Cette concentration baisse au fur et à mesure de la circulation de l'eau dans les réseaux. Ainsi plus on est proche du point de traitement en chlore et plus la concentration sera importante, d'où parfois une odeur et un saveur de chlore. Il en sera également de même lorsque l'on va sur-chlorer l'eau pour limiter, à titre préventif, tout risque d'une éventuelle pollution.

Plus l'eau circule et moins elle risque d'être polluée. Une eau stagnante en bout de conduite de distribution présente plus de risque de développement bactérien.

Enfin, le risque de pollution peut également provenir d'une souillure de la zone de captage. C'est pourquoi, en collaboration avec le préfet et l'ARS 21, des périmètres de protection sont déterminés et validés afin de limiter encore plus ces risques de pollution. Pour Montbard, le dossier est validé par l'ARS 21.

IV. INDICATEURS FINANCIERS – BILAN D'EXPLOITATION

1. RECETTES D'EXPLOITATION

EAU	
Fonctionnement	
Recette	1 096 975,13
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	589 965,91
70111 - Ventes d'eau aux abonnés	466 568,27
701241 - Redevance pour pollution d'origine domestique	90 305,55
7064 - Locations de compteurs	33 092,09

2. DEPENSES D'EXPLOITATION

EAU	
Fonctionnement	
Dépenses	643 912,77
011 - Charges à caractère général	158 682,19
012 - Charges de personnel et frais assimilés	171 735,56
014 - Atténuations de produits	91 737,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	199 174,79
65 - Autres charges de gestion courante	2 920,15
66 - Charges financières	15 623,63
67 - Charges exceptionnelles	4 039,45

3. EXECUTION BUDGETAIRE

	2021
RECETTES DE L'EXERCICE	1 096 975,13
DEPENSES DE L'EXERCICE	643 912,77
EXCEDENT DE L'EXERCICE	453 062,36

4. USAGERS ET CONSOMMATION

	2021
NOMBRES D'ABONNEMENTS FACTURES	2 206
NOMBRES DE M³ VENDUS	247 848

5. COÛT DE PRODUCTION

	2021
FRAIS D'EXPLOITATION €/M³	2,60
INTERET DE LA DETTE €/M³	0,063
AMORTISSEMENT (dotation – Capital Emprunt) €/M³	0,44
CAPITAL DE LA DETTE €/M³	0,36
COÛT GLOBAL DU M³	3,46
COÛT DU M³ HORS DETTE	3,10

V. INDICATEURS DE PERFORMANCE (Décret 2007-675 du 02/05/2007)

Taux moyen de renouvellement des réseaux

Il s'agit d'un taux estimé à 0,2%.

Taux des réclamations

Les réclamations sont globalement peu importantes et le taux est < 1%.

Durée d'extinction de la dette du service

Cette durée est déterminée suivant le capital restant dû sur les recettes réelles de fonctionnement, soit 2,9 ans contre 2,4 ans l'exercice précédent.

Taux d'impayés sur les factures

Il est voisin des 5%.

Données relatives à la qualité de l'eau dans le cadre du contrôle sanitaire

Cf. Annexe 3.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

Cet indice est de 80 à ce jour au regard de la mise à jour des plans et de son déploiement sur les postes des agents ainsi que sur un terminal portable pour une utilisation sur le terrain.

Indice linéaire des volumes non-comptabilisés

Cet indice est de 14,1 m³/km/jour.

Indice linéaire des pertes en réseau

Cet indice se situe à 10,3 m³/j/km.

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Ce dernier de 80 compte-tenu de l'arrêté préfectoral validé en 2010.

Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée

Une estimation porte ce taux à 5‰.

Délai maximal d'ouverture des nouveaux branchements et respect des délais

Ce délai n'est pas exprimé officiellement, on peut toutefois l'estimer à 48h pour la très grande majorité des cas.

A ce jour la demande, même urgente, a toujours été satisfaite, y compris parfois sur des branchements provisoires.

VI. PROGRAMME DE TRAVAUX DU RESEAU D'EAU POTABLE

L'ensemble des interventions réalisées dans le courant de l'année 2021, dans le cadre du marché à bon de commande, a totalisé un montant global de travaux de 105 149,99 € H.T. La globalité a porté sur des interventions techniques de réparations, maintenance, réalisation de nouveaux branchements, recherche de fuites et remplacement de conduite à petite échelle.

- LA COMPETENCE EAUX USEES -

I. COLLECTE DES EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES

1. LES RESEAUX

L'agglomération Montbaroise est assainie selon différents types d'assainissements, à savoir :

- Réseau séparatif E.U. – E.P,
- Réseau unitaire,
- Installation d'assainissement autonome chez certains particuliers,
- Système d'assainissement autonome équipé d'une station d'épuration avant rejet dans le milieu naturel pour certaines industries.

Les eaux usées sont collectées par un réseau de canalisations d'une longueur d'environ **40** kilomètres.

2. EXUTOIRES

Le réseau d'eaux usées déverse les effluents à la Station d'Épuration située au lieu-dit « Sous le Chemin de Saint-Rémy ».

Le réseau d'eaux usées du Hameau de la Mairie déverse ses effluents dans une station de géoépuration située à la sortie du village en bordure de la Route Départementale N° 5 en direction de Laignes.

Les collecteurs d'eaux pluviales rejettent les eaux dans la rivière la BRENNE, dans ses affluents et dans le canal de Bourgogne.

Les installations d'assainissement autonomes des particuliers rejettent soit dans des puits perdus, soit dans des champs d'épandage ou dans des collecteurs unitaires.

Les systèmes d'assainissement équipés d'une station d'épuration des eaux industrielles des usines déversent leurs rejets dans les cours d'eau.

Ces installations de traitement sont contrôlées par la **DREAL**.

II. LE TRAITEMENT DES EAUX USEES

La Commune de Montbard, afin de traiter les effluents provenant de la collecte des eaux usées, possède deux stations d'épuration :

- La première station est située au lieu-dit « SOUS LE CHEMIN DE SAINT-REMY »,
- La deuxième station est implantée au HAMEAU DE LA MAIRIE,
- Les stations d'épuration des eaux industrielles sont installées dans le site des usines. Celles-ci appartiennent aux industries.

Par convention, la Ville de MONTBARD, reçoit et traite les eaux usées provenant de la Commune de CREPAND, soit environ 320 habitants.

Par convention, la Ville de MONTBARD, reçoit et traite les eaux usées provenant du syndicat mixte d'assainissement de MARMAGNE, SMAM soit environ 650 habitants.

Service public de l'eau et de l'assainissement – indicateurs techniques et financiers

1. STATIONS D'EPURATION

UNITE DE TRAITEMENT au lieu-dit «Sous le Chemin de Saint-Rémy »**POLLUTION RACCORDEE**

Cette station reçoit la charge organique d'une population équivalente à 7 500 habitants pour un nombre de raccordement de 2 410 (1 960 pour Montbard, 150 pour Crépand et 300 pour les communes adhérentes du SMAM).

CAPACITE DE TRAITEMENT

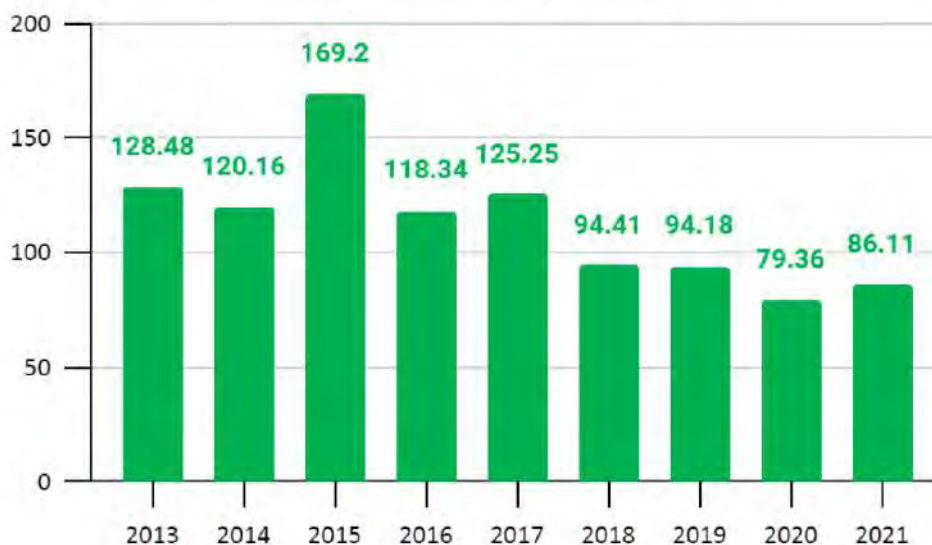
Cet ouvrage de dépollution a été dimensionné pour le traitement d'une charge polluante de 10 000 équivalents/habitants.

BILAN D'EXPLOITATION DE LA STATION

Boues - quantité de boues produites :

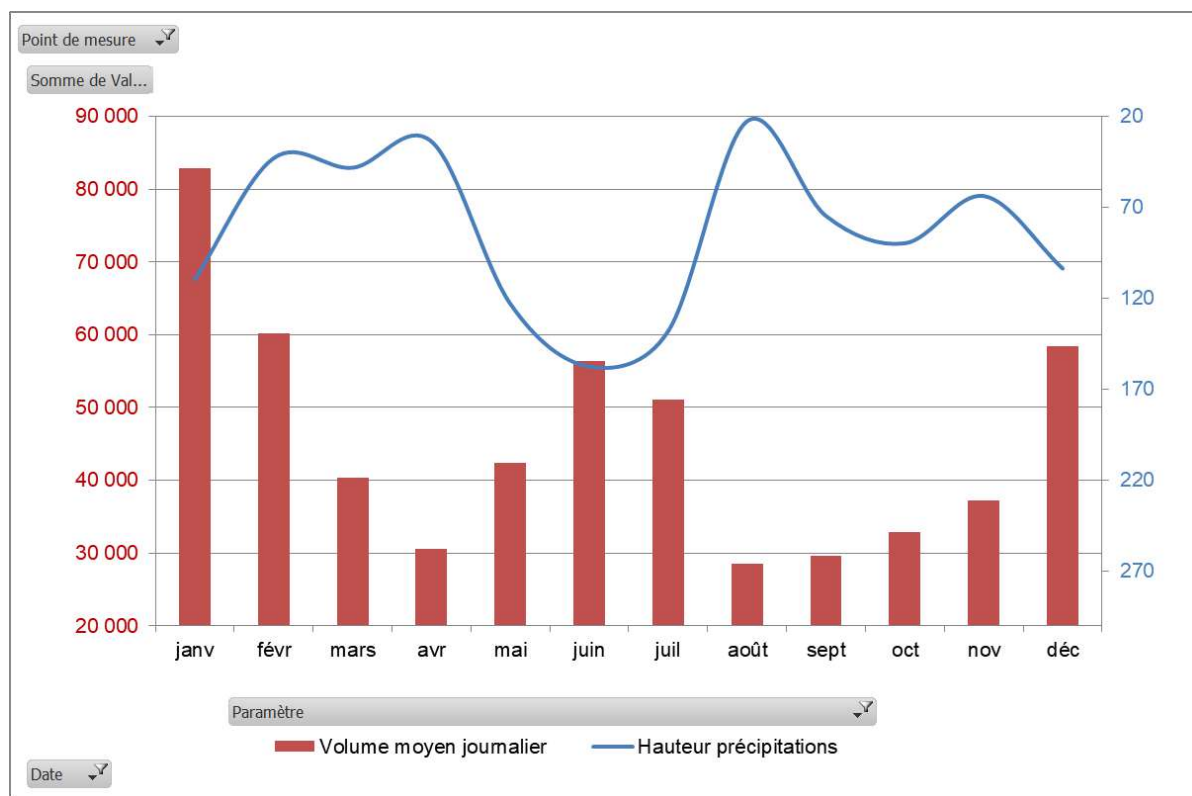
Mois	Volume (m3)	Matière sèche (t)
Janvier	1950	14,75
Février	967	6,22
Mars	1529	11,23
Avril	700	6,1
Mai	1522	12,97
Juin	1032	5,95
Juillet	536	5,31
Août	826	7,24
Septembre	1769	13,2
Octobre	734	6,03
Novembre	533	4,8
Décembre	330	2,7
Total	12428	96,5

Suivi pluriannuel

Matière sèche (Tonnes)

Source – Sede – Bilan agronomique 2021 MONTBARD

DEBITS D'EAUX USEES TRAITES



Remarque :

Volume moyen journalier : 1 508 m³/j,
 Volume maxi journalier : 5 382 m³/j,
 Volume mini journalier : 793 m³/j,

Le système de collecte est nettement réactif aux eaux claires parasites qu'elles soient d'origine météorique (pluviométrie) ou bien issues du sol (nappe alluviale de la Brenne).

QUALITE DES EAUX TRAITÉES

Date	Lieu	MEST mg/l	DCO mg/l	DB05 mg/l	NTK mg/l	PT mg/l	NGL mg/l
05/05/21	Entrée	130	461	110	48	5,04	48,25
	Sortie	3	26	3	1,5	0,29	1,89
Rendement %		97,7	94,4	97,2	96,8	70,9	96,1

Résultats d'autosurveillance

PARAMETRES DE TRAITEMENT

Eaux traitées

Date de la visite	NH ₄ mg/l	NO ₃ mg/l	PO ₄ mg/l	pH
27/01/2021	1,2	0,8	0,83	7,6
27/05/2021	0,2	1,04	0,27	6,89
08/09/2021	0,23	0,37	/	7,2
19/11/2021	0,24	0,42	/	7,28

Détail des tests rapides d'exploitation SUEZ

Clarificateur

Date de la visite	Test de limpidité (Secchi hauteur de boue)	Boue		Décantation Eprouvette	
		Bassin g/l	Recirc. g/l	VD 30 mn Dilution 1/4	IB ml/g
27/01/2021	> 1,10 m	3,7	7,9	140	151
27/05/2021	> 1,10 m	4,2	7,6	330	157
08/09/2021	> 1,10 m	3,8	7,1	160	242
19/11/2021	> 1,10 m	3,2	7,7	180	325

Détail des tests rapides d'exploitation SUEZ

CONCLUSION

La qualité des rejets permet de conclure sur une conformité vis-à-vis des exigences nationales et européennes.

UNITE DE TRAITEMENT au lieu-dit «Hameau de la Mairie»

Cette station a été construite en 1996 dans le cadre du contrat d'agglomération signé avec l'Agence de Bassin Seine Normandie.

L'installation a été mise en service en mars 1997. Elle a été réhabilitée récemment. Les travaux ont été terminés en 2014.

POLLUTION RACCORDEE

Cette station traite les effluents d'une population d'environ 90 équivalents/habitants.

CAPACITE DE LA STATION

100 équivalents/habitants.

DEBIT NOMINAL

150 l/habitant/jour.

QUALITES DES EFFLUENTS ENTRANTS ET SORTANTS DE LA STATION

PARAMETRES (Moyenne des analyses)	EFFLUENTS ENTRANTS (AMONT) mg/l	EFFLUENTS SORTANTS (AVAL) mg/litre	RENDEMENT pourcentage
DCO	976	306	68,6
PT	11	5	54,5
NH₄	45	5,8	87,0

Les résultats correspondent à l'analyse réalisée le 05/10/2021. La température de l'effluent ne doit pas dépasser 30°C. Son PH doit être voisin de la neutralité. La technique de traitement biologique mise en œuvre pour cette station est de type Décantation-Filtration. Les sables sont changés régulièrement.

STATIONS D'EPURATION INDUSTRIELLES

Chaque usine rejetant ses effluents au milieu naturel (rivière, cours d'eau) effectue un traitement spécifique de ses rejets industriels par un système d'épuration destiné à traiter ce type d'effluents non-domestiques. L'estimation de la quantité (m³) des rejets de ces industries est de l'ordre de : 150 000 m³/an. Ces installations sont suivies et contrôlées par la DREAL.

SYSTEMES AUTONOMES D'ASSAINISSEMENT DE PARTICULIERS

Environ 60 installations ~ 200 équivalents/habitants.

Leurs effluents sont rejetés soit dans des puits perdus, soit dans des champs d'épandage ou dans des collecteurs unitaires.

La vérification des assainissements autonomes a été réalisée sur quasiment la totalité des installations entre 2012 et 2013. Les diagnostics ont été réalisés par le SIAEPA pour le compte de la communauté de commune du Montbardois qui a pris la compétence du SPANC. Peu d'assainissements autonomes sont totalement réglementaires.

Service public de l'eau et de l'assainissement – indicateurs techniques et financiers

Le suivi et l'incitation des usagers à réaliser les travaux devront être mis en place par la communauté de commune.

III. ELIMINATION DES BOUES PRODUITES PAR LA STATION D'EPURATION SITUÉE AU LIEU DIT « SOUS LE CHEMIN DE SAINT-REMY ».

1. PRODUCTION ANNUELLE

BOUES BRUTES	
Production annuelle brut	414,99 T
Production annuelle de matières sèches	86,11 T M.S
PRODUCTION COMPOST	
Production annuelle brut	803,92 T
Production annuelle de matières sèches	304,20 T M.S

Source : bilan agronomique 2021 - SEDE

2. VALORISATION DES BOUES

L'élimination des boues est réalisée à 100 % par épandage agricole, sachant que la totalité des boues produites par la station est ensuite compostée, et ce sont ces boues compostées qui sont épandues.

Cet épandage est contrôlé par la MESE de la Chambre d'Agriculture et le suivi agronomique est assuré par la société SEDE ENVIRONNEMENT.

Le contrôle des boues a été effectué par 4 analyses de valeurs agronomiques sur le compost, 4 analyses traces métalliques (2 sur le compost, 2 sur les boues) et 4 analyses traces organiques (2 sur le compost et 2 sur les boues).

Toutes ces analyses ont été réalisées par un laboratoire agréé, en l'occurrence AUREA.

3. COMPOSITION DES BOUES D'EPURATION

ANALYSE AGRONOMIQUE DES BOUES COMPOSTEES

PARAMETRES	RESULTATS MOYENS
M.S. - %	37,84
PH	8,57
MO – %MS	50,72
C/N	7,7

VALEUR AGRONOMIQUE EN % (brut)

PARAMETRES	RESULTATS MOYENS
NTK	1,25
P ₂ O ₅	1,21
K ₂ O	0,429
MgO	0,30
CaO	4,68
N-NH ₄	0,0752

ELEMENTS TRACES-METALLIQUES ET COMPOSES-TRACES ORGANIQUES SUR BOUES COMPOSTEES

PARAMETRES	VALEURS LIMITES mg/.kg de MS	RESULTATS MOYENS mg/kg de M.S.
CADMIUM (Cd)	10	0,70
CHROME (Cr)	1 000	47,7
CUIVRE (Cu)	1 000	153,0
MERCURE (Hg)	10	0,37
NICKEL (NI)	200	35,1
PLOMB (Pb)	800	37,9
ZINC (Zn)	3 000	335,5
Cr + Cu+ Ni +Zn	4 000	571,5
PCB 28	TOTAL des 7 PCB ≤ 0,8	TOTAL des 7 PCB 0,032
PCB 52		
PCB 101		
PCB 118		
PCB 138		
PCB 153		
PCB 180		
FLUORANTHENE	5,0	0,073
BENZO (B) FLUORANTHENE	2,5	0,05
BENZO (A) PYRENE	2	< 0,042

Le suivi analytique permet de conclure à une amélioration de la qualité du produit final épandu.

APPORTS EN ELEMENTS FERTILISANTS PAR EPANDAGE

Siccité moyenne du produit composté : 36,2% M.S	Apport (en kg/ha) avec un épandage de 15 T/h
Azote Total	162,5 kg
% Biodisponibilité	10%
Azote disponible 1 ^{ère} année	16,25 kg/ha

COMMENTAIRES

Les analyses sont réalisées par le laboratoire agréé AUREA de La Rochelle. Les boues d'épuration de Montbard sont conformes à la réglementation (Décret N° 97 – 1133 du 08/12/97). Toutes les teneurs en éléments-traces sont bien inférieures aux valeurs limites. Un rapport d'essai est présenté en annexe 4.

Les sols font également l'objet d'une surveillance avec des analyses régulières, Un rapport d'essai est présenté en annexe 5.

IV. VENTES IMMOBILIERES : DIAGNOSTICS DE RACCORDEMENT AU RESEAU PUBLIC DE COLLECTE

La loi impose aux gestionnaires et exploitants de réseaux de collecte des eaux usées de procéder au diagnostic du raccordement des biens faisant l'objet d'une cession.

A ce titre, le service réalise quotidiennement, à la demande des professionnels de l'immobilier, propriétaires et notaires les investigations nécessaires à l'apport d'éléments techniques visant à informer les acquéreurs de l'état du bien. Cette prestation ne fait aujourd'hui pas l'objet de tarification spécifique et demeure donc gratuite.

A l'issue de l'intervention du service, le bien diagnostiqué fait l'objet d'un rapport concluant sur la conformité du bien en question. Il est assorti de piste(s) éventuelle(s) sur les travaux à engager pour une mise en conformité le cas échéant avec un chiffrage faisant apparaître le coût d'un raccordement dans le cas d'un bien non-raccordé mais à proximité d'un réseau de collecte (dont coût à la charge du pétitionnaire suivant délibération communale).

L'année 2021 a porté sur le diagnostic et la qualification de 86 biens faisant l'objet d'une intention de cession à titre onéreuse. Le temps consacré est de 250 heures, soit 35 jours ou 15% d'un ETP.

V. INDICATEURS FINANCIERS – BILAN D'EXPLOITATION

1. RECETTES D'EXPLOITATION

ASSAINISSEMENT	
Fonctionnement	
Recette	521 908,16
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	452 208,91
70611 - Ventes d'eau aux abonnés	407 797,74
706121 - Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	44 411,17

2. DEPENSES D'EXPLOITATION

ASSAINISSEMENT	
Fonctionnement	
Dépense	516 370,99
011 - Charges à caractère général	213 575,85
012 - Charges de personnel et frais assimilés	35 517,68
014 - Atténuations de produits	43 756,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	199 174,79
65 - Autres charges de gestion courante	2 920,14
66 - Charges financières	15 623,63
67 - Charges exceptionnelles	5 802,90

3. EXECUTION BUDGETAIRE

	2021
RECETTES DE L'EXERCICE	521 908,16
DEPENSES DE L'EXERCICE	516 370,99
EXCEDENT DE L'EXERCICE	5 537,17

4. USAGERS ET CONSOMMATION

	2021
NOMBRES D'ABONNEMENTS FACTURES	2 410
NOMBRES DE M³ VENDUS	227 026

5. COÛT DE PRODUCTION

	2021
FRAIS D'EXPLOITATION €/M³	2,29
INTERET DE LA DETTE €/M³	0,069
AMORTISSEMENT (dotation – Capital Emprunt) €/M³	0,48
CAPITAL DE LA DETTE €/M³	0,39
COUT GLOBAL DU M³	3,23
COUT DU M³ HORS DETTE	2,84

VI. INDICATEURS DE PERFORMANCE (Décret 2007-675 du 02/05/2007)

Taux moyen de renouvellement des réseaux

Il s'agit d'un taux estimé à 0,3% eu égard de la longueur du réseau (40 km).

Taux des réclamations

Les réclamations sont globalement peu importantes et le taux est < 1%.

Taux de desserte par des réseaux de collectes des eaux usées

95% de la population est raccordée et desservie.

Taux de boues évacuées

Il est de 100%.

Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers

Pas de cas enregistré pour 2020.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

Cet indice est de 40 à ce jour au regard de la connaissance moyenne des ouvrages.

Nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage

Pour Montbard, il est actuellement de 25 points environ sur les 40 km de réseaux soit 62,5 ramenés au 100 km de l'indice.

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par des réseaux de collecte EU

Cet indice est actuellement de 30 sur 120, sachant que Montbard a un centre ancien très compliqué à répertorier.

Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

Cet indice est de 60 sur 140. La mise en œuvre du SPANC par la communauté de commune du Montbardois démarre. La quasi-totalité des assainissements autonomes ont été contrôlés.

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectifs

Un état des lieux a été réalisé lors de l'élaboration du plan de zonage d'assainissement avec une estimation des travaux à réaliser pour les mises en conformité.

Le SPANC mis en place par la communauté de commune a réalisé ses vérifications d'assainissements autonomes. Au regard des éléments transmis il y aurait moins de 10% des installations qui seraient conformes. En fait, soit les installations sont incomplètes, soit elles ne sont pas entretenues. Certains cas n'ont pas du tout d'installations. La suivi du SPANC par la communauté de commune n'est pas vraiment opérationnel, d'où une certaine complication à faire des suivis au quotidien.

VII. PROGRAMME DE TRAVAUX DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

L'agence de l'eau Seine Normandie ne souhaite plus engager de nouveau contrat d'agglomération.

Chaque opération fait et fera l'objet d'une demande de subvention au cas par cas sur présentation d'un dossier complet.

L'agence de l'eau Seine Normandie accordera ou n'accordera pas de subvention au taux qu'elle jugera opportun en fonction de la consistance des dossiers.

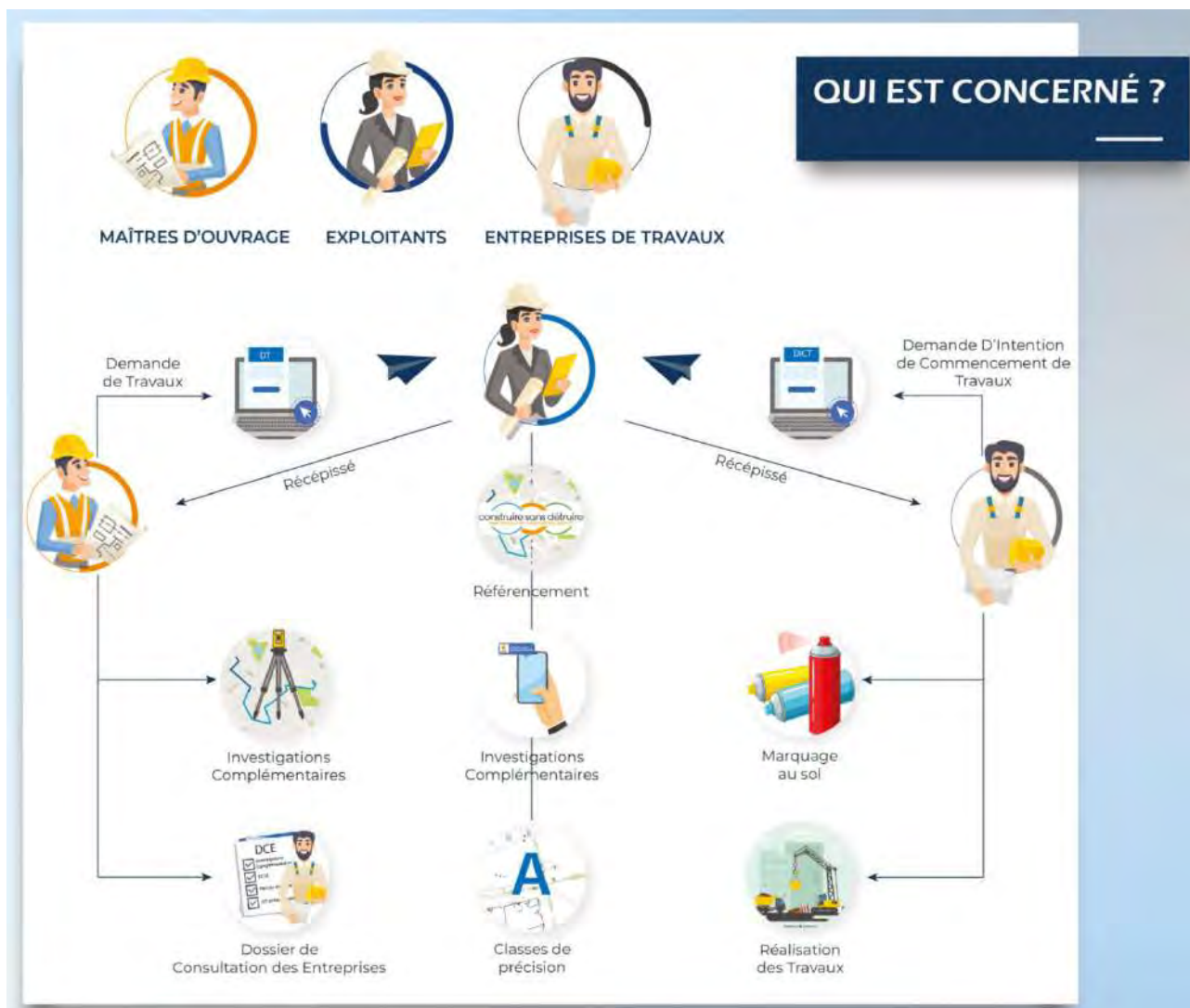
Elle a également revu la méthode de calcul et de contrôle pour la prime d'épuration. Les montants alloués devraient descendre dans les années à venir.

La commune de Montbard a la volonté de poursuivre la mise aux normes et l'amélioration du réseau d'assainissement de la ville. La réhabilitation des réseaux d'eaux usées et pluviales des Rue Edme PIOT, de la Liberté et du Parc a démarré et affiche comme volonté la réhabilitation complète des réseaux humides.

L'ensemble des interventions réalisées dans le courant de l'année 2021, dans le cadre du marché à bon de commande, a totalisé un montant global de travaux de 32 506,77 € H.T. La globalité a porté sur des interventions techniques de réparations, maintenance, remplacement de regards détériorés et réalisation de nouveaux branchements.

- DECLARATIONS DE TRAVAUX -

Depuis le 1^{er} janvier 2012, maîtres d'ouvrage, exploitants de réseaux et entreprises de travaux sont tenus de se conformer à la loi anti-endommagement qui prévoit un référencement des réseaux en vue de renseigner toute entreprise, intervenant à proximité d'un ouvrage aérien ou enterré, sur la présence et le positionnement des réseaux présents. L'objectif général étant de limiter tout risque d'endommagement, qu'il s'agisse de réseaux sensibles (gaz, électricité, etc.) ou non-sensibles (eaux usées, eaux pluviales et eau potable).



Synoptique des relations tripartites

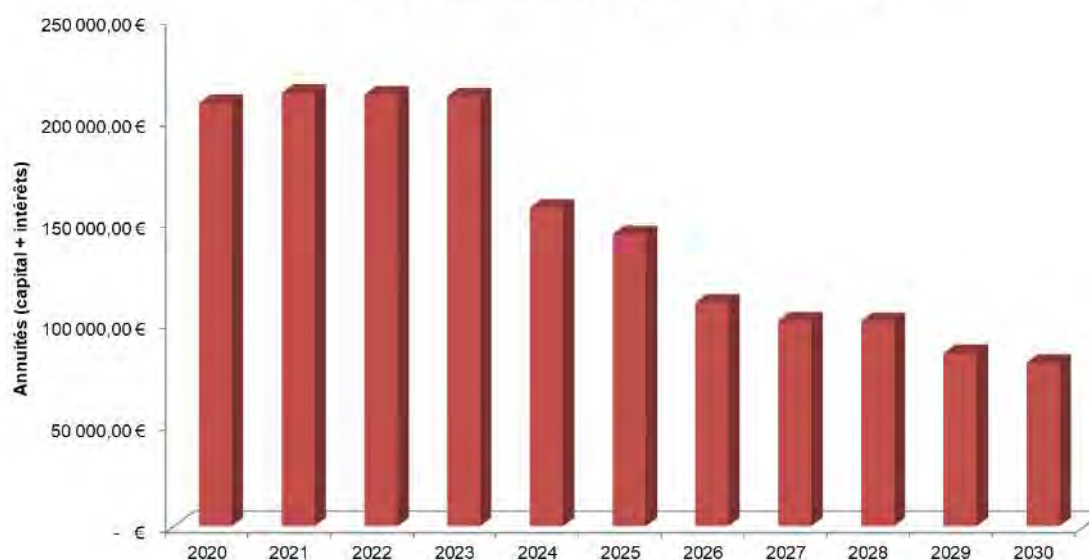
Durant l'année 2021, 159 demandes de travaux de type DT/DICT ont été instruites administrativement avec le rendu systématique d'un plan cartographique.

- STRUCTURE DE LA DETTE -

Le budget annexe de l'eau et de l'assainissement obéissant aux règles comptables de la M49, la dette est présentée ici de manière globalisée et ne fait donc pas l'objet d'une ventilation par fonction (Distribution de l'eau et assainissement).

	2021
CAPITAL INITIAL	2 617 056,48
CAPITAL DETTE AU 1/01/2021	1 312 158,85
<i>ECHEANCES CAPITAL EXERCICE</i>	178 569,07
<i>ECHEANCES INTERÊTS EXERCICE</i>	32 472,89
ECHEANCES ANNUITES EXERCICE	211 041,96
EPARGNE BRUTE	503 875,05

Profil d'extinction de la dette globalisée





ANNEXES

Annexe 1 : Facture type d'un usager domestique de 120 m³

MAIRIE DE MONTBARD PLACE JACQUES GARCIA BP 90 21506 MONTBARD CEDEX SIRET 21210425100195 Appel Facturation : 03.80.92.58.88 ou 03.80.92.01.34 de 9h à 11h et 14h à 17h Appel Technique : 06.07.21.63.61 de 8h30 à 12h et 14 h à 17h	FACTURE N° 2021-012-00 Le 29/06/2021	DELAI DE REGLEMENT Jusqu'au : 29/06/2021																																																																										
FACTURE EAU - ASSAINISSEMENT																																																																												
M. 21500 MONTBARD																																																																												
<small>Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux. VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.</small>																																																																												
Réf. Abonnement : Période facturée : du 01/01/2021 au 30/06/2021																																																																												
Branchement	Réf. Compteur	Anc. index	Nv. index	Conso. (m3)	Date relevé	Adresse																																																																						
		1492	1612	120	02/06/2021	21500 MONTBARD																																																																						
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>Désignation</th> <th>Base</th> <th>Prix</th> <th>Montant HT</th> <th>TVA</th> <th>Montant TVA</th> <th>Montant TTC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Consommation Eau</td> <td>120</td> <td>1.70000</td> <td>204.00</td> <td>5.50</td> <td>11.22</td> <td>215.22</td> </tr> <tr> <td>Redevance Pollution origine domestique (Agence Eau)</td> <td>120</td> <td>0.38000</td> <td>45.60</td> <td>5.50</td> <td>2.51</td> <td>48.11</td> </tr> <tr> <td>Location Compteur</td> <td>1</td> <td>6.93000</td> <td>6.93</td> <td>5.50</td> <td>0.38</td> <td>7.31</td> </tr> <tr> <td>Frais fixes de gestion</td> <td>1</td> <td>8.47000</td> <td>8.47</td> <td>5.50</td> <td>0.47</td> <td>8.94</td> </tr> <tr> <td>TOTAL EAU</td> <td></td> <td></td> <td>265.00</td> <td></td> <td>14.58</td> <td>279.58</td> </tr> <tr> <td>Assainissement</td> <td>120</td> <td>1.70000</td> <td>204.00</td> <td>10.00</td> <td>20.40</td> <td>224.40</td> </tr> <tr> <td>Redevance modernisation réseaux collecte (Agence Eau)</td> <td>120</td> <td>0.18500</td> <td>22.20</td> <td>10.00</td> <td>2.22</td> <td>24.42</td> </tr> <tr> <td>TOTAL ASSAINISSEMENT</td> <td></td> <td></td> <td>226.20</td> <td></td> <td>22.62</td> <td>248.82</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td></td> <td></td> <td>491.20</td> <td></td> <td>37.20</td> <td>528.40</td> </tr> </tbody> </table>							Désignation	Base	Prix	Montant HT	TVA	Montant TVA	Montant TTC	Consommation Eau	120	1.70000	204.00	5.50	11.22	215.22	Redevance Pollution origine domestique (Agence Eau)	120	0.38000	45.60	5.50	2.51	48.11	Location Compteur	1	6.93000	6.93	5.50	0.38	7.31	Frais fixes de gestion	1	8.47000	8.47	5.50	0.47	8.94	TOTAL EAU			265.00		14.58	279.58	Assainissement	120	1.70000	204.00	10.00	20.40	224.40	Redevance modernisation réseaux collecte (Agence Eau)	120	0.18500	22.20	10.00	2.22	24.42	TOTAL ASSAINISSEMENT			226.20		22.62	248.82	TOTAL			491.20		37.20	528.40
Désignation	Base	Prix	Montant HT	TVA	Montant TVA	Montant TTC																																																																						
Consommation Eau	120	1.70000	204.00	5.50	11.22	215.22																																																																						
Redevance Pollution origine domestique (Agence Eau)	120	0.38000	45.60	5.50	2.51	48.11																																																																						
Location Compteur	1	6.93000	6.93	5.50	0.38	7.31																																																																						
Frais fixes de gestion	1	8.47000	8.47	5.50	0.47	8.94																																																																						
TOTAL EAU			265.00		14.58	279.58																																																																						
Assainissement	120	1.70000	204.00	10.00	20.40	224.40																																																																						
Redevance modernisation réseaux collecte (Agence Eau)	120	0.18500	22.20	10.00	2.22	24.42																																																																						
TOTAL ASSAINISSEMENT			226.20		22.62	248.82																																																																						
TOTAL			491.20		37.20	528.40																																																																						
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>Eau / Assé.</th> <th>TVA</th> <th>Base HT</th> <th>Taux</th> <th>Montant TVA</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Eau</td> <td>1</td> <td>265.00</td> <td>5.50</td> <td>14.58</td> </tr> <tr> <td>Assainissement</td> <td>3</td> <td>226.20</td> <td>10.00</td> <td>22.62</td> </tr> <tr> <td colspan="4" style="text-align: right;">Total TVA :</td> <td>37.20</td> </tr> </tbody> </table>					Eau / Assé.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA	Eau	1	265.00	5.50	14.58	Assainissement	3	226.20	10.00	22.62	Total TVA :				37.20	NET A PAYER : 528.40 euros <small>Prix de revient (hors abonnement): 0.00427 euros par litre Total Abonnement : 16.25 euros</small>																																																			
Eau / Assé.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA																																																																								
Eau	1	265.00	5.50	14.58																																																																								
Assainissement	3	226.20	10.00	22.62																																																																								
Total TVA :				37.20																																																																								
Vous pouvez payer cette dette sur Internet en vous connectant sur: http://www.tipi.budget.gouv.fr et en saisissant les informations suivantes: Identifiant collectivité : 001291 Référence : 2021-EA-00-																																																																												
A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT																																																																												
Payable en espèces (dans la limite de 300 €) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un bureau ou partenaire agréé (liste consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portal/paiement-proximite).			REFERENCES																																																																									
Paiement par chèque : Service de Gestion Comptable 19 av de Dijon 21150 Venarey Les Laumes Chèque libellé à l'ordre du TRESOR PUBLIC Virement : IBAN FR833000100334E217000000002 BIC BDFEFRPPCCT			<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td>€</td> <td>Coll 201</td> </tr> <tr> <td>Eau et Assai. Montb 2021/1</td> <td>201</td> </tr> <tr> <td>Numéro 2021-012-00</td> <td>Clé1 3</td> </tr> <tr> <td>Echéance 29/06/2021</td> <td>Clé2 T</td> </tr> <tr> <td>NET A PAYER 528.40</td> <td>euros</td> </tr> </table>				€	Coll 201	Eau et Assai. Montb 2021/1	201	Numéro 2021-012-00	Clé1 3	Echéance 29/06/2021	Clé2 T	NET A PAYER 528.40	euros																																																												
€	Coll 201																																																																											
Eau et Assai. Montb 2021/1	201																																																																											
Numéro 2021-012-00	Clé1 3																																																																											
Echéance 29/06/2021	Clé2 T																																																																											
NET A PAYER 528.40	euros																																																																											

Annexe 2 : Bulletin d'analyse d'eau potable en distribution

  <p>Direction de la Santé Publique Unité Territoriale Santé Environnement de Côte d'Or</p>	<p>Contrôle sanitaire des EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE</p>																																																										
<p>Dijon, le 1 juin 2021</p>	<p>MADAME LE MAIRE MAIRIE DE MONTBARD MAIRIE 21500 MONTBARD</p>																																																										
<p>J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé à la diligence de l'Agence Régionale de la Santé dans le cadre suivant : CONTROLE SANITAIRE PREVU PAR L'ARRETE PREFECTORAL</p>																																																											
<p>MONTBARD</p>																																																											
<table border="0"> <tr> <td style="text-align: right;">Type</td> <td>Code</td> <td>Nom</td> </tr> <tr> <td>Prélèvement</td> <td>00151321</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Unité de gestion</td> <td>0140</td> <td>MONTBARD</td> </tr> <tr> <td>Installation</td> <td>UDI 000276</td> <td>MONTBARD</td> </tr> <tr> <td>Point de surveillance</td> <td>P 0000000280</td> <td>RESEAU DE DISTRIBUTION</td> </tr> <tr> <td>Localisation exacte</td> <td colspan="2">Lycée professionnel Eugène Guillaume</td> </tr> <tr> <td>Commune</td> <td colspan="2">MONTBARD</td> </tr> </table>	Type	Code	Nom	Prélèvement	00151321		Unité de gestion	0140	MONTBARD	Installation	UDI 000276	MONTBARD	Point de surveillance	P 0000000280	RESEAU DE DISTRIBUTION	Localisation exacte	Lycée professionnel Eugène Guillaume		Commune	MONTBARD		<p>Prélevé le : mercredi 26 mai 2021 à 10h20 par : Laboratoire Départemental 21 Type visite : D1 Type d'eau : T Motif : CONTROLE SANITAIRE PREVU PAR L'ARRET</p>																																					
Type	Code	Nom																																																									
Prélèvement	00151321																																																										
Unité de gestion	0140	MONTBARD																																																									
Installation	UDI 000276	MONTBARD																																																									
Point de surveillance	P 0000000280	RESEAU DE DISTRIBUTION																																																									
Localisation exacte	Lycée professionnel Eugène Guillaume																																																										
Commune	MONTBARD																																																										
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th rowspan="2" style="text-align: left; padding: 5px;"><u>Mesures de terrain</u></th> <th rowspan="2" style="text-align: center; padding: 5px;">Résultats</th> <th colspan="2" style="text-align: center; padding: 5px;"><i>Limites de qualité</i></th> <th colspan="2" style="text-align: center; padding: 5px;"><i>Références de qualité</i></th> </tr> <tr> <th style="text-align: center; padding: 5px;"><i>inférieure</i></th> <th style="text-align: center; padding: 5px;"><i>supérieure</i></th> <th style="text-align: center; padding: 5px;"><i>inférieure</i></th> <th style="text-align: center; padding: 5px;"><i>supérieure</i></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="6" style="padding: 5px;">CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL</td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">Température de l'eau</td> <td style="text-align: center; padding: 5px;">14,0 °C</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center; padding: 5px;">25,00</td> </tr> <tr> <td colspan="6" style="padding: 5px;">RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION</td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">Chlore libre</td> <td style="text-align: center; padding: 5px;">0,44 mg(Cl2)/L</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">Chlore total</td> <td style="text-align: center; padding: 5px;">0,52 mg(Cl2)/L</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		<u>Mesures de terrain</u>	Résultats	<i>Limites de qualité</i>		<i>Références de qualité</i>		<i>inférieure</i>	<i>supérieure</i>	<i>inférieure</i>	<i>supérieure</i>	CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL						Température de l'eau	14,0 °C				25,00	RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION						Chlore libre	0,44 mg(Cl2)/L					Chlore total	0,52 mg(Cl2)/L																						
<u>Mesures de terrain</u>	Résultats			<i>Limites de qualité</i>		<i>Références de qualité</i>																																																					
		<i>inférieure</i>	<i>supérieure</i>	<i>inférieure</i>	<i>supérieure</i>																																																						
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL																																																											
Température de l'eau	14,0 °C				25,00																																																						
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION																																																											
Chlore libre	0,44 mg(Cl2)/L																																																										
Chlore total	0,52 mg(Cl2)/L																																																										
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th rowspan="2" style="text-align: left; padding: 5px;"><u>Analyse laboratoire</u></th> <th rowspan="2" style="text-align: center; padding: 5px;">Résultats</th> <th colspan="2" style="text-align: center; padding: 5px;"><i>Limites de qualité</i></th> <th colspan="2" style="text-align: center; padding: 5px;"><i>Références de qualité</i></th> </tr> <tr> <th style="text-align: center; padding: 5px;"><i>inférieure</i></th> <th style="text-align: center; padding: 5px;"><i>supérieure</i></th> <th style="text-align: center; padding: 5px;"><i>inférieure</i></th> <th style="text-align: center; padding: 5px;"><i>supérieure</i></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="6" style="padding: 5px;">CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES</td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">Aspect (qualitatif)</td> <td style="text-align: center; padding: 5px;">0</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">Couleur (qualitatif)</td> <td style="text-align: center; padding: 5px;">0</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">Odeur (qualitatif)</td> <td style="text-align: center; padding: 5px;">1</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">Saveur (qualitatif)</td> <td style="text-align: center; padding: 5px;">1</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">Turbidité néphélométrique NFU</td> <td style="text-align: center; padding: 5px;"><0,50 NFU</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center; padding: 5px;">2,00</td> </tr> <tr> <td colspan="6" style="padding: 5px;">CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL</td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">Température de mesure du pH</td> <td style="text-align: center; padding: 5px;">20,2 °C</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		<u>Analyse laboratoire</u>	Résultats	<i>Limites de qualité</i>		<i>Références de qualité</i>		<i>inférieure</i>	<i>supérieure</i>	<i>inférieure</i>	<i>supérieure</i>	CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES						Aspect (qualitatif)	0					Couleur (qualitatif)	0					Odeur (qualitatif)	1					Saveur (qualitatif)	1					Turbidité néphélométrique NFU	<0,50 NFU				2,00	CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL						Température de mesure du pH	20,2 °C				
<u>Analyse laboratoire</u>	Résultats			<i>Limites de qualité</i>		<i>Références de qualité</i>																																																					
		<i>inférieure</i>	<i>supérieure</i>	<i>inférieure</i>	<i>supérieure</i>																																																						
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES																																																											
Aspect (qualitatif)	0																																																										
Couleur (qualitatif)	0																																																										
Odeur (qualitatif)	1																																																										
Saveur (qualitatif)	1																																																										
Turbidité néphélométrique NFU	<0,50 NFU				2,00																																																						
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL																																																											
Température de mesure du pH	20,2 °C																																																										
<p>Analyse effectuée par : LABORATOIRE DEPARTEMENTAL DE LA COTE D'OR, DIJON 2101 Type de l'analyse : D1+ Code SISE de l'analyse : 00152156 Référence laboratoire : 21052502458401</p>																																																											
<p><small>INFORMATION DU PUBLIC : les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les mairies dans les 2 jours après réception (art D 1121-104 du Code de la Santé publique) ARS Bourgogne-Franche-Comté - Le Diapason - 2 place des Savoirs - CS 73535 - 21013 DIJON Cedex - Tél : 03 89 41 99 27 - incl. ars-bf-cs@ars-bf.com Laboratoire Départemental de la Côte-d'Or - Conseil Départemental - 2 ter. rue Hoche - BP678 - 21017 DIJON Cedex - Tél : 03 80 63 67 70 - Fax : 03 80 45 54 52</small></p>																																																											



Direction de la Santé Publique
Unité Territoriale Santé
Environnement de Côte d'Or

PLV : 00151321 page : 2

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	7,5 unité pH			6,50	9,00
FER ET MANGANESE					
Manganèse total	6 µg/L				50,00
MINERALISATION					
Conductivité à 25°C	531 µS/cm			200,00	1100,00
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES					
Ammonium (en NH4)	0,02 mg/L				0,10
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	0 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	0 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	0 n/(100ml)				0
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	0 n/(100ml)				0
Entérocoques /100ml-MS	0 n/(100ml)		0		
Escherichia coli /100ml - MF	0 n/(100ml)		0		



Direction de la Santé Publique
Unité Territoriale Santé
Environnement de Côte d'Or

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00151321)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Pour le directeur général,

La responsable de l'unité territoriale
santé-environnement de Côte d'Or
Marie Alix VOINIER

Annexe 3 : Rapport au Maire de l'ARS 21 pour l'année 2021



Direction de la Santé Publique
Département Prévention Santé Environnement
Unité Territoriale Santé Environnement Côte-d'Or

Le Diapason
2 Place des Savoirs - CS 73535
21035 DIJON Cédex

Tél : 03.80.41.99.27 Mail : ars-bfc-dsp-se-21@ars.sante.fr

QUALITÉ DES EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

RAPPORT ANNUEL

2021

UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION : **MONTBARD**



Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information des Services Santé Environnement (SISE-Eaux d'alimentation)

SOMMAIRE

- I. Qualité des eaux destinées à la consommation humaine - Introduction.
- II. Description sommaire du mode d'alimentation de l'Unité de Gestion et d'Exploitation (UGE).
- III. Situation administrative des captages.
- IV. Résultats analytiques des prélèvements d'eau effectués sur les installations de production et de distribution.
- V. Valeur minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE).
- VI. Liste des dépassements des limites de qualité des paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'unité de gestion et d'exploitation.
- VII. Conclusion.

NOTES IMPORTANTES :

- => Si l'unité de gestion et d'exploitation n'exploite pas de captage, (achat d'eau), la fiche III ne comporte pas d'information.
- => Le tableau VI n'est présent que dans le cas où des dépassements des limites de qualité ont été constatés.

Service public de l'eau et de l'assainissement – indicateurs techniques et financiers

I. QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE INTRODUCTION

Les limites de qualité applicables aux eaux destinées à l'alimentation humaine sont fixées par le code de la santé publique (articles R1321-1 à 66) et par l'arrêté ministériel modifié du 11 janvier 2007.

LA QUALITE BACTERIOLOGIQUE :

En matière de santé publique, la qualité bactériologique de l'eau destinée à l'alimentation humaine est une préoccupation majeure. En effet, les principaux dépassements des limites de qualité sont relevés sur des paramètres bactériologiques. Mais comment apprécier le risque microbiologique ?

Devant la multiplicité des germes dangereux pour l'homme (pathogènes) et leur difficulté de mise en évidence dans l'eau, la qualité bactériologique de l'eau est appréciée à partir de la recherche de "germes-témoins" de contamination d'origine fécale (Escherichia coli, bactéries coliformes, entérocoques, bactéries et spores de sulfitoréducteurs).

La présence dans une eau de tels germes, certains non pathogènes, puisque hôtes normaux de la flore intestinale humaine et animale, prouve que cette eau a subi une contamination fécale et laisse donc suspecter la présence d'autres germes pouvant être pathogènes. Aussi, une eau conforme aux normes ne doit pas contenir de "germes-témoins" de contamination d'origine fécale.

Plusieurs études épidémiologiques ont clairement mis en évidence un doublement des pathologies gastro-intestinales (diarrhées, vomissements,...) dans les populations consommant de manière régulière une eau non conforme aux normes. Et l'on ne peut pas écarter un risque croissant de contracter des maladies hydriques plus graves (typhoïde, hépatite virale, parasitose,...). La présence de germes-test peut traduire la vulnérabilité de la ressource ou des anomalies dans la chaîne captage-traitement-stockage-distribution.

En prévention, la réglementation prévoit des obligations de moyens. De par la loi du 16 juillet 1964 et la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 modifiée, il est obligatoire de préserver les points de captage par des périmètres de protection. En outre, le code de la santé publique impose des règles d'entretien et d'exploitation des réservoirs et des réseaux de distribution, notamment la désinfection des ouvrages après l'entretien annuel obligatoire, ainsi qu'avant toute remise en service lors de travaux.

LA QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE :

Les eaux contiennent en grand nombre des substances naturelles ou artificielles dont la concentration excessive peut porter atteinte à la santé. Le code de la santé publique a défini depuis le 20 décembre 2001 deux groupes de paramètres chimiques et physico-chimiques :

I - Des paramètres indicateurs de qualité témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution de l'eau. Ceux-ci doivent respecter des références de qualité.

Ce sont, notamment des éléments tels que l'odeur, la saveur, la turbidité ou la couleur de l'eau qui permettent d'apprécier son aspect ; ou bien le sodium, les chlorures et les sulfates qui participent à la minéralisation de l'eau ; la conductivité qui mesure cette minéralisation ; le pH qui traduit le caractère acide ou alcalin d'une eau et prévient des phénomènes possibles d'entartrage ou de corrosion des canalisations (problème des canalisations en plomb) ou peut avoir une incidence sur les traitements ; d'autres éléments, également non toxiques, en-deçà d'une certaine concentration, restent indésirables de par leur incidence sur le goût, l'odeur de l'eau ou la formation de dépôt comme le fer, le cuivre ou le manganèse ; ou bien des produits utilisés pour le traitement de l'eau pouvant se retrouver dans l'eau distribuée comme l'aluminium ou donnant des produits dérivés comme les chlorites ; enfin la radioactivité qui peut être naturelle.

I. QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE INTRODUCTION

II - Des paramètres chimiques devant respecter des limites de qualité.

Ce sont notamment les paramètres azotés (nitrates, nitrites) qui témoignent d'une pollution de la ressource : pollution diffuse due au lessivage des engrais azotés non absorbés par les plantes ou pollution ponctuelle résultant, par exemple, de rejets d'eaux usées ou d'épandage de lisiers mal maîtrisé. Une teneur excessive en nitrates présente des risques pathologiques particuliers chez les nourrissons et les femmes enceintes ; ou bien des résidus de traitements des eaux comme les bromates ou les trihalométhanes (THM) ; des produits issus du passage de l'eau plus ou moins agressive dans les canalisations comme le plomb, le cuivre, le nickel ou le chlorure de vinyle, l'épichlorhydrine et l'acrylamide; ou enfin des signes d'alerte comme la turbidité.

Ce sont aussi des substances considérées comme toxiques issues de pollution comme les pesticides, les métaux lourds, les cyanures et les hydrocarbures polycycliques aromatiques. Des effets néfastes pour la santé sont susceptibles d'apparaître en fonction des doses absorbées, de la durée de la consommation sans négliger les autres apports alimentaires ou environnementaux.

L'ORGANISATION DU CONTROLE SANITAIRE :

L'eau potable est, parmi les produits alimentaires, l'un des mieux contrôlés. Outre l'auto-surveillance à exercer par l'exploitant, les installations de production et de distribution de l'eau potable sont soumises à un contrôle mis en œuvre dans chaque département par les Unités Territoriales du département Santé Environnement des Agences Régionales de Santé. Cette mission s'applique sur l'ensemble des réseaux, depuis le point de captage jusqu'au robinet des consommateurs.

La fréquence et le type des visites et des analyses sont fixés par décret ; elles sont fonction de l'origine et de la nature des eaux, des traitements et de l'importance de la population desservie. Les échantillons d'eau prélevés en des points représentatifs sont analysés par les laboratoires agréés par le ministère de la santé.

En cas de dépassement des limites de qualité, l'autorité sanitaire, parallèlement à la recherche des causes par le gestionnaire, peut préconiser des mesures pouvant aller jusqu'à la non-utilisation de l'eau pour les besoins alimentaires.

Les données recueillies au cours du contrôle sanitaire permettent le suivi de la qualité et l'information de l'ensemble des responsables. L'abonné peut s'informer de la qualité de l'eau qu'il consomme auprès de son distributeur ou de la mairie. L'affichage des résultats en Mairie est obligatoire.

II. Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

Un réseau d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes caractérisant d'amont en aval :

1. L'ORIGINE DE L'EAU

Il s'agit de la RESSOURCE : captage (CAP) ou mélange de captages (MCA) qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...).
 Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU BRUTE avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en œuvre.

2. LA PRODUCTION D'EAU

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filière de traitement complète).
 Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU TRAITEE en sortie de station de traitement-production (TTP).
 Cette étape est facultative ; certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées.

3. LA DISTRIBUTION D'EAU

Une UNITE DE DISTRIBUTION (UDI) est un réseau caractérisé par une même unité technique (continuité des tuyaux), une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitant et maître d'ouvrage.

DANS VOTRE UNITE DE GESTION EXPLOITATION, LA OU LES UNITES DE DISTRIBUTION SONT ALIMENTEES DE LA FACON SUIVANTE :

Note : Les alimentations de secours (microconnexions) peuvent être décrites.

UNITE de GESTION et D'EXPLOITATION	Unité de distribution	Population desservie	CAP et MCA (Nom de la ressource, captage et mélange de captages)	TTP (Nom de la station de traitement production)
MONTBARD	MONTBARD	5 004	MCA MELANGE:PUITS DE LA PRAIRE CAP P. DE LA PRAIRIE (2:P4,P5) CAP P. DE LA PRAIRIES(2:P1,P3) CAP P. DES SAPINS (P6)	TTP STP DE CORBETON

II. Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

UNITE de GESTION et D'EXPLOITATION	Unité de distribution	Population desservie	CAP et MCA (Nom de la ressource, captage et mélange de captages)	TTP (Nom de la station de traitement production)
------------------------------------	-----------------------	----------------------	--	--



Nom de l'unité de gestion : MONTBARD

Année : 2021

Installations de l'Unité de Gestion et leurs liens

Installation : 000276 - UNITE DE DISTRIBUTION MONTBARD

INSTALLATIONS EN AMONT					
Code INS amont	Nom de l'Installation amont	Type INS	Niveau	Pérennité du lien	Pourc. de débit
000275	STP DE CORBETON	TTP	1	Permanent	100 %

INSTALLATIONS EN AVAL			
Code INS aval	Nom de l'Installation aval	Type INS	Niveau
000863	CREPAND	UDI	1
001219	SAINT REMY, R. DE CRUCHY	UDI	1

III. SITUATION ADMINISTRATIVE DES CAPTAGES

Rappels réglementaires :

La loi du 16 juillet 1964 a rendu obligatoire l'instauration des périmètres de protection autour des captages d'eau potable et la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a étendu cette exigence aux captages antérieurs à 1964 et dont la protection naturelle est insuffisante.

Cette obligation est reprise à l'article L.1321-2 du code de la santé publique. La dynamique d'avancement, lancée par le Plan National Santé-Environnement 2004-2008 est reprise dans l'action 56 du PNSE 2015-2019 .

L'absence de mise en place de périmètres de protection engage la responsabilité pénale du service de distribution d'eau potable ou du maître d'ouvrage du captage.

Note spécifique à l'attention du maître d'ouvrage :

Il vous appartient de vous assurer que les périmètres de protection ont bien été définis, qu'un arrêté de déclaration d'utilité publique (D.U.P.) a été signé par le Préfet, que ces documents et servitudes ont été inscrits aux hypothèques et que les documents d'urbanisme (P.O.S.) ont été mis en compatibilité avec les prescriptions de la D.U.P.

Il vous appartient également de vous assurer que l'arrêté préfectoral est complètement mis en oeuvre, de mettre en place un suivi de son application et d'en informer l'A.R.S.

Pour de plus amples informations, ou si vous constatez des inexactitudes dans le tableau ci-dessous, rappelant la position administrative de vos captages telle qu'elle est connue de l'autorité sanitaire (A.R.S.), il convient de prendre contact avec l'Unité Territoriale Santé Environnement Côte-d'Or.

Nom	DESCRIPTIF du ou des CAPTAGE(S)			SITUATION ADMINISTRATIVE		
	Type	Commune d'implantation	Code B.R.G.M.	Avis Hydrogéologue agréé	Avis CoDERST	Arrêté D.U.P.
P. DE LA PRAIRIE (2:P4,P5)	CHAMPS CAPTANT	NOGENT-LES-MONTBARD	0437LX0018	30/04/2006	02/12/2010	07/01/2011
P. DE LA PRAIRIES(2:F1,P3)	CHAMPS CAPTANT	MONTBARD	04371X0013	30/04/2006	02/12/2010	07/01/2011
P. DES SAPINS (P6)	CHAMPS CAPTANT	MONTBARD	04371X0028	30/04/2006	02/12/2010	07/01/2011



IV. Résultats analytiques des prélèvements d'eau effectués sur les installations de production et de distribution

Cette synthèse ne prend en compte que les paramètres suivants :

PH :	pH à 20°C (unité pH)	CDT25 :	Conductivité à 25°C (µS/cm)	NO3 :	Nitrates (mg/l)
TH :	Titre hydrotimétrique (°F) ou duraté	ECOLI :	Escherichia coli/100ml	FMG :	Fluorures (mg/l)
TURBNFU :	Turbidité (NFU)	STRF :	Entérocoques / 100ml-MS	AS :	Arsenic (µg/l)

NB : * les paramètres non mesurés sur la période considérée n'apparaissent pas dans le tableau
 * C = conforme aux limites de qualité, N = non conforme aux limites de qualité

Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION
 Nom de l'installation : STP DE CORBETON

Conformité bactériologique	Conformité chimique
100,0 %	100,0 %

Détail :

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériologique	Conformité chimique
10/03/21	MONTBARD	STATION DE CORBETON	C	C
26/05/21	MONTBARD	STATION DE CORBETON	C	C
24/08/21	MONTBARD	STATION DE CORBETON	C	C
20/10/21	MONTBARD	STATION DE CORBETON	C	C
13/12/21	MONTBARD	STATION DE CORBETON	C	C

IV. Résultats analytiques des prélèvements d'eau effectués sur les installations de production et de distribution

Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION

Nom de l'installation : STP DE CORBETON

Détail	AS µg/L	CDT25 µS/cm	ECOLI n/(100mL)	FMG mg/L	NO3 mg/L	PH unité pH	STRF n/(100mL)	TURBNFU NFU
10/03/2021		548	0		11,2	7,5	0	0
26/05/2021	0	533	0	0,08	8,5	7,5	0	0
24/08/2021		552	0		8,7	7,4	0	0
20/10/2021	0	543	0	0,07	8,2	7,5	0	0
13/12/2021		566	0		7,5	7,5	0	0



IV. Résultats analytiques des prélèvements d'eau effectués sur les installations de production et de distribution

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
 Nom de l'installation : MONTBARD

Conformité bactériologique	Conformité chimique
100,0 %	100,0 %

Détail :

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériologique	Conformité chimique
19/01/21	MONTBARD	RESEAU DE DISTRIBUTION	C	C
08/02/21	MONTBARD	RESEAU DE DISTRIBUTION	C	C
10/03/21	MONTBARD	QUARTIERS HAUTS DE MONTBARD	C	C
19/04/21	MONTBARD	RESEAU DE DISTRIBUTION	C	C
26/05/21	MONTBARD	RESEAU DE DISTRIBUTION	C	C
22/06/21	MONTBARD	RESEAU DE DISTRIBUTION	C	C
26/07/21	MONTBARD	QUARTIERS HAUTS DE MONTBARD	C	C
26/07/21	MONTBARD	RESEAU DE DISTRIBUTION	C	C
24/08/21	MONTBARD	RESEAU DE DISTRIBUTION	C	C
27/09/21	MONTBARD	RESEAU DE DISTRIBUTION	C	C
20/10/21	MONTBARD	RESEAU DE DISTRIBUTION	C	C
16/11/21	MONTBARD	RESEAU DE DISTRIBUTION	C	C
13/12/21	MONTBARD	RESEAU DE DISTRIBUTION	C	C

IV. Résultats analytiques des prélèvements d'eau effectués sur les installations de production et de distribution

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION

Nom de l'installation : MONTBARD

Détail	CDT25 μS/cm	ECOLI n/(100mL)	PH unité pH	STRF n/(100mL)	TURBNFU NFU
19/01/2021	551	0	7,5	0	1,2
08/02/2021	552	0	7,4	0	0
10/03/2021	542	0	7,6	0	0
19/04/2021	534	0	7,4	0	0
26/05/2021	531	0	7,5	0	0
22/06/2021	543	0	7,4	0	0
26/07/2021	566	0	7,4	0	0
26/07/2021	566	0	7,6	0	0
24/08/2021	554	0	7,4	0	0
27/09/2021	557	0	7,4	0	0
20/10/2021	542	0	7,4	0	0
16/11/2021	551	0	7,4	0	0
13/12/2021	568	0	7,4	0	0

V. Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

TTP STP DE CORBETON

LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MIN. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	Résultats hors limites	NOMBRE DE VALEURS	LIMITE VALEUR MIN.	LIMITE VALEUR MAXI.
2,6 Dichlorobenzamide	µg/L	T1	0	0	0		2		0,1
Ammonium (en NH4)	mg/L	T1	0	0	0		5		
Arsenic	µg/L	T1	0	0	0		2		10
Atrazine-2-hydroxy	µg/L	T1	0	0	0		2		0,1
Atrazine-déisopropyl	µg/L	T1	0	0	0		2		0,1
Atrazine déisopropyl-2-hydroxy	µg/L	T1	0	0	0		2		0,1
Atrazine déséthyl	µg/L	T1	0	0	0		2		0,1
Atrazine déséthyl-2-hydroxy	µg/L	T1	0	0	0		2		0,1
Atrazine déséthyl déisopropyl	µg/L	T1	0	0	0		2		0,1
Azoxystrobine	µg/L	T1	0	0	0		2		0,1
Bactéries coliformes /100ml-MS	n/(100mL)	T1	0	0	0		5		
Bact. et spores sulfite-rédu./100ml	n/(100mL)	T1	0	0	0		5		
Bentazone	µg/L	T1	0	0	0		2		0,1
Carbone organique total	mg(C)/L	T1	0,95	0,98	1,01		5		
Chlortoluron	µg/L	T1	0	0	0		2		0,1
Conductivité à 25°C	µS/cm	T1	533	548,4	566		5		
Dibutylétain cation	µg/L	T1	0	0	0		2		0,1
Diméthachlore	µg/L	T1	0	0	0		2		0,1
Diuron	µg/L	T1	0	0	0		2		0,1
Entérocoques /100ml-MS	n/(100mL)	T1	0	0	0		5		0
ESA metolachlore	µg/L	T1	0	0	0		2		0,1
Escherichia coli /100ml - MF	n/(100mL)	T1	0	0	0		5		0
Ethidimuron	µg/L	T1	0	0	0		2		0,1
Flufenacet	µg/L	T1	0	0	0		2		0,1
Flufenacet ESA	µg/L	T1	0	0	0		2		0,1
Fluorures mg/L	mg/L	T1	0,07	0,07	0,08		2		1,5

V. Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINL. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	Résultats hors limites	NOMBRE DE VALEURS	LIMITE VALEUR MINL.	LIMITE VALEUR MAXI.
Fluroxypir	µg/L	T1	0	0	0		2		0,1
Hydroxyterbutylazine	µg/L	T1	0	0	0		2		0,1
Imidaclopride	µg/L	T1	0	0	0		2		0,1
Métazachlore	µg/L	T1	0	0	0		2		0,1
Métolachlore	µg/L	T1	0	0	0		2		0,1
Métolachlor NOA	µg/L	T1	0	0	0		2		0,1
Nitrates (en NO3)	mg/L	T1	7,5	8,82	11,2		5		50
OXA alachlore	µg/L	T1	0	0	0		2		0,1
Oxadixyl	µg/L	T1	0	0	0		2		0,1
pH	unité pH	T1	7,3	7,46	7,7		10		
Propyzamide	µg/L	T1	0	0	0		2		0,1
Quimerac	µg/L	T1	0	0	0		2		0,1
Simazine hydroxy	µg/L	T1	0	0	0		2		0,1
Terbuméton-déséthyl	µg/L	T1	0	0	0		2		0,1
Terbutylazin déséthyl	µg/L	T1	0	0	0		2		0,1
Terbutylazin déséthyl-2-hydroxy	µg/L	T1	0	0	0		2		0,1
Titre hydrotimétrique	°f	T1	26,6	27,74	30		5		
Turbidité néphélométrique NFU	NFU	T1	0	0	0		5		

V. Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

UDI MONTBARD

LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	Résultats hors limites	NOMBRE DE VALEURS	LIMITE VALEUR MINI.	LIMITE VALEUR MAXI.
2,6 Dichlorobenzamide	µg/L	T	0	0	0		1		0,1
Ammonium (en NH4)	mg/L	T	0	0	0,02		13		
Atrazine-2-hydroxy	µg/L	T	0	0	0		1		0,1
Atrazine-déisopropyl	µg/L	T	0	0	0		1		0,1
Atrazine déisopropyl-2-hydroxy	µg/L	T	0	0	0		1		0,1
Atrazine déséthyl	µg/L	T	0	0	0		1		0,1
Atrazine déséthyl-2-hydroxy	µg/L	T	0	0	0		1		0,1
Atrazine déséthyl déisopropyl	µg/L	T	0	0	0		1		0,1
Azoxystrobine	µg/L	T	0	0	0		1		0,1
Bactéries coliformes /100ml-MS	n/(100mL)	T	0	0	0		13		
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	n/(100mL)	T	0	0,08	1	HORS LIMITES !	13		
Bentazone	µg/L	T	0	0	0		1		0,1
Chlortoluron	µg/L	T	0	0	0		1		0,1
Conductivité à 25°C	µS/cm	T	531	550,54	568		13		
Dibutylétain cation	µg/L	T	0	0	0		1		0,1
Diméthachlore	µg/L	T	0	0	0		1		0,1
Diuron	µg/L	T	0	0	0		1		0,1
Entérocoques /100ml-MS	n/(100mL)	T	0	0	0		13		0
ESA metolachlore	µg/L	T	0	0	0		1		0,1
Escherichia coli /100ml - MF	n/(100mL)	T	0	0	0		13		0
Ethidimuron	µg/L	T	0	0	0		1		0,1
Flufenacet	µg/L	T	0	0	0		1		0,1
Flufenacet ESA	µg/L	T	0	0	0		1		0,1
Fluroxypir	µg/L	T	0	0	0		1		0,1
Hydroxyterbuthylazine	µg/L	T	0	0	0		1		0,1
Imidaclopride	µg/L	T	0	0	0		1		0,1

V. Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINL. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	Résultats hors limites	NOMBRE DE VALEURS	LIMITE VALEUR MINL.	LIMITE VALEUR MAXI.
Métazachlore	µg/L	T	0	0	0		1		0,1
Métolachlore	µg/L	T	0	0	0		1		0,1
Métolachlor NOA	µg/L	T	0	0	0		1		0,1
OXA alachlore	µg/L	T	0	0	0		1		0,1
Oxadixyl	µg/L	T	0	0	0		1		0,1
pH	unité pH	T	7,3	7,43	7,6		15		
Propyzamide	µg/L	T	0	0	0		1		0,1
Quimerac	µg/L	T	0	0	0		1		0,1
Simazine hydroxy	µg/L	T	0	0	0		1		0,1
Terbuméton-déséthyl	µg/L	T	0	0	0		1		0,1
Terbuthylazin déséthyl	µg/L	T	0	0	0		1		0,1
Terbuthylazin déséthyl-2-hydroxy	µg/L	T	0	0	0		1		0,1
Turbidité néphélométrique NFU	NFU	T	0	0,09	1,2		13		



VI. Liste des dépassements des EXIGENCES de qualité des paramètres mesurés sur l'eau des installations d'une unité de gestion et d'exploitation

Cette synthèse porte sur l'ensemble des paramètres mesurés pendant l'année sélectionnée

Les paramètres sont comparés aux exigences de qualité pour le type d'eau du prélèvement

UDI MONTBARD

Date Prélèvement	Paramètre	Unité	Valeur mesurée	Limites de qualité min.	Limites de qualité max.
------------------	-----------	-------	----------------	-------------------------	-------------------------

Nombre de dépassements de limites de qualité :

Date Prélèvement	Paramètre	Unité	Valeur mesurée	Références de qualité min.	Références de qualité max.
19/01/2021	Manganèse total	µg/L	371		50
26/07/2021	Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	n/(100mL)	1		0

Nombre de dépassements de références de qualité : 2

QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE RAPPORT ANNUEL 2021

UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION DE : MONTBARD

VII. CONCLUSION


Le réseau de Montbard est alimenté par des puits, captant leur eau dans les alluvions de la Brenne.


En 2021, l'eau distribuée a été conforme aux exigences de qualité, pour tous les paramètres mesurés, moyennant deux exceptions :

- dépassement de la référence de qualité pour le manganèse sur le prélèvement du 19/01/21 à l'école JY. Cousteau (371 µg/L au lieu de 50 µg/L) ;
- dépassement de la référence de qualité bactériologique (1 bactéries et spores sulfito-réductrices / 100 mL) sur le prélèvement du 26/07/21 aux services techniques (rue Carnot). Les mesures correctives ont été prises immédiatement.


En conséquence, l'eau distribuée à Montbard a été de très bonne qualité en 2021.

Annexe 4 : Rapport d'essai sur la qualité des boues compostées épandues





RAPPORT D'ANALYSES
Arrêté du 08/01/93



DEMANDEUR / PRESCRIPTEUR

SEDE ENVIRONNEMENT (62)
1 RUE DE LA FONTAINERIE CS 60175
BP 60175
62003 ARRAS CEDEX (i)

DESTINATAIRE

SEDE ENVIRONNEMENT (21)
19 rue Jacques Germain
ZI de Beaune Savigny
21420 SAVIGNY LES BEAUNE (i)

Code organisme : 3015478

Lieu de prélèvement	MONTBARD SE		
Commune			
Technicien	Clément PETIOT (i)		
N° de commande	P3137		
Date de prélèvement	17/06/2021 (i)	Début d'analyse	18/06/2021
Date d'arrivée	18/06/2021	Date d'édition	01/07/2021 (v,1)

N° LIMIS	PORL21016841	REFERENCE CLIENT	C313717/06/211 MONTBARD COMPOST/Boue d'épuration déshydratée par centrifugeuse non chaulée - - (i)
N° ECHANTILLON	97123588	MATRICE	Boue (i)
		TYPE	Boue urbaine (i)


Échantillon prélevé par le client

La portée d'accréditation concerne la/les 3 page(s) du rapport d'essai.

Seules certaines prestations renseignées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole (i). Les avis de conformité contenus dans ce rapport ne sont pas couverts par l'accréditation. Cofrac (i) n'a ni lien ni compte du calcul des incertitudes. Les incertitudes de mesure sont disponibles sur le site internet du laboratoire (www.aurea.eu), rubrique "qualité". (i) et (v) signifient respectivement la respect ou non respect des valeurs limites réglementaires de l'analyse pris en référence. L'accréditation Cofrac atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation. Les déterminations confiées à un prestataire externe possédant son propre certificat de compétence (par l'accréditation du prestataire, et celles confiées à un prestataire externe non accrédité, du signe "po"). Les rapports originaux sont disponibles sur simple demande. Ce rapport d'analyses ne concerne que l'échantillon soumis à l'analyse. Sa reproduction n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

CARACTERISATION DE LA VALEUR AGRONOMIQUE				sur sec	sur brut
Paramètres physico-chimiques et matière organique					
#	Matière sèche	MI LCA-17-ECH-IT-011	%		34,6
#	Humidité	MI LCA-17-ECH-IT-011	%		65,4
#	pH à 25°C	NF EN 15933	unité pH		8,0
#	Matières organiques	AUREA 17-AME-IT-003	%	48,9	16,9
	Carbone organique	Calcul	%	24,5	8,5
#	Matières minérales	AUREA 17-AME-IT-003	%	51,1	17,7
	Rapport C/NIK	(v)			7,0
Valeur azotée					
#	Azote Kjeldahl	(v) NF EN 13342	% N	3,50	1,21
	Azote ammoniacal	Méthode Intama	% N	0,112	0,039
	Azote organique	(v) Calcul	%	3,38	1,17
Éléments majeurs					
#	Phosphore (P2O5) total	NF EN ISO 1348 Décembre 2003 (Norme Annulée) et NF EN ISO 12885	% P2O5	4,85	1,68
#	Potassium (K2O) total	NF EN ISO 1348 Décembre 2003 (Norme Annulée) et NF EN ISO 12885	% K2O	1,25	0,43
#	Calcium (CaO) total	NF EN ISO 1348 Décembre 2003 (Norme Annulée) et NF EN ISO 12885	% CaO	13,4	4,65
#	Magnésium (MgO) total	NF EN ISO 1348 Décembre 2003 (Norme Annulée) et NF EN ISO 12885	% MgO	0,85	0,29
	Soufre (SO3) total	NF EN ISO 1348 Décembre 2003 (Norme Annulée) et NF EN ISO 12885	% SO3	1,43	0,49
	Sodium (Na2O) total	NF EN ISO 1348 Décembre 2003 (Norme Annulée) et NF EN ISO 12885	% Na2O	0,50	0,17
Oligo-éléments					
#	Fer	NF EN ISO 1348 Décembre 2003 (Norme Annulée) et NF EN ISO 12885	g Fe/kg	17,4	5,0
	Bore	NF EN ISO 1348 Décembre 2003 (Norme Annulée) et NF EN ISO 12885	mg B/kg	51,6	17,8
#	Cobalt	NF EN ISO 1348 Décembre 2003 (Norme Annulée) et NF EN ISO 12885	mg/kg	8,2	2,1

Ce rapport est la version originale. Les déterminations suivies de (v) ont fait l'objet d'une vérification interne. (i) Informations fournies par le client. Le laboratoire est exonéré de toute responsabilité lorsque ces informations peuvent affecter la validité des résultats. Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.



AUREA - 1, rue Samuel Champlain - ZI Chef de Baie 17074 La Rochelle 01.44.31.40.40 contact17@aurea.eu www.aurea.eu

1/3

© Copyright : Laboratoire AUREA, 05/2017/01/19



RAPPORT D'ANALYSES

Arrêté du 08/01/98

PORL21016841

REFERENCE

C313717/06/211
MONTBARD COMPOST/Boue d'épuration déshydratée par

CARACTERISATION DE LA VALEUR AGRONOMIQUE

Oligo-éléments

#	Élément	Norme	Unité	sur sec	sur brut
#	Manganèse	NF EN ISO 13349 Décembre 2000 (Norme Arabe) et NF EN ISO 15885	mg Mn/kg	303	105
#	Molybdène	NF EN ISO 13349 Décembre 2000 (Norme Arabe) et NF EN ISO 15885	mg Mo/kg	5,3	1,8

ELEMENTS TRACES METALLIQUES REGLEMENTAIRES

#	Élément	Norme	Unité	sur sec	sur brut	Valeur seuil et avis de conformité cas général	avis de conformité pratique
#	Chrome	NF EN ISO 13349 Décembre 2000 (Norme Arabe) et NF EN ISO 15885	mg/kg	35,7		1000	1000
#	Cuivre	NF EN ISO 13349 Décembre 2000 (Norme Arabe) et NF EN ISO 15885	mg/kg	186		1000	1000
#	Nickel	NF EN ISO 13349 Décembre 2000 (Norme Arabe) et NF EN ISO 15885	mg/kg	29,4		200	200
#	Zinc	NF EN ISO 13349 Décembre 2000 (Norme Arabe) et NF EN ISO 15885	mg/kg	329		3000	3000
	Somme Cr + Cu + Ni + Zn	Calcul	mg/kg	580		4000	4000
#	Mercure	NF EN ISO 13349 Décembre 2000 (Norme Arabe) et NF EN ISO 15885	mg/kg	0,50		10	10
#	Cadmium	NF EN ISO 13349 Décembre 2000 (Norme Arabe) et NF EN ISO 15885	mg/kg	0,63		10	10
#	Plomb	NF EN ISO 13349 Décembre 2000 (Norme Arabe) et NF EN ISO 15885	mg/kg	28,1		800	800

COMPOSES TRACES ORGANIQUES REGLEMENTAIRES

#	Composé	Norme	Unité	sur sec	sur brut	Valeur seuil et avis de conformité cas général	avis de conformité pratique
Polychlorobiphényles (PCB)							
#	PCB 028	MI LCA 17-AME-IT-002 et XP X 33-01 2 Mars 2000 Norme arabe	mg/kg	< 0,008			
#	PCB 052	MI LCA 17-AME-IT-002 et XP X 33-01 2 Mars 2000 Norme arabe	mg/kg	< 0,008			
#	PCB 101	MI LCA 17-AME-IT-002 et XP X 33-01 2 Mars 2000 Norme arabe	mg/kg	< 0,008			
#	PCB 118	MI LCA 17-AME-IT-002 et XP X 33-01 2 Mars 2000 Norme arabe	mg/kg	< 0,008			
#	PCB 138	MI LCA 17-AME-IT-002 et XP X 33-01 2 Mars 2000 Norme arabe	mg/kg	< 0,008			
#	PCB 153	MI LCA 17-AME-IT-002 et XP X 33-01 2 Mars 2000 Norme arabe	mg/kg	< 0,008			
#	PCB 180	MI LCA 17-AME-IT-002 et XP X 33-01 2 Mars 2000 Norme arabe	mg/kg	< 0,008			
	Somme 7 PCB	Calcul	mg/kg	< 0,056		0,8	0,8

Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP)

#	Fluoranthène	MI LCA 17-AME-IT-002 et XP X 33-01 2 Mars 2000 Norme arabe	mg/kg	0,099		5	4
#	Benzo(b)Fluoranthène	MI LCA 17-AME-IT-002 et XP X 33-01 2 Mars 2000 Norme arabe	mg/kg	0,058		2,5	2,5
#	Benzo(a)pyrène	MI LCA 17-AME-IT-002 et XP X 33-01 2 Mars 2000 Norme arabe	mg/kg	< 0,042		2	1,5

CORRESPONDANCE G/KG (EQUIVALENT KG/TONNE)

#	Composé	Norme	Unité	sur sec	sur brut
#	Matière sèche	MI LCA 17-ECH-IT-011	g/kg		345,9
#	Matières organiques	AUREA 17-AME-IT-003	g/kg	489,3	169,3
#	Azote Kjeldahl (v)	NF EN 13342	g N/kg	35,0	12,1
	Azote organique	Calcul	g N/kg	33,8	11,7
	Azote ammoniacal	Méthode interne	g N/kg	1,12	0,386
#	Phosphore (P2O5) total	NF EN ISO 13349 Décembre 2000 (Norme Arabe) et NF EN ISO 15885	g P2O5/kg	48,5	16,8
#	Potassium (K2O) total	NF EN ISO 13349 Décembre 2000 (Norme Arabe) et NF EN ISO 15885	g K2O/kg	12,5	4,3
#	Calcium (CaO) total	NF EN ISO 13349 Décembre 2000 (Norme Arabe) et NF EN ISO 15885	g CaO/kg	134	46,5
#	Magnésium (MgO) total	NF EN ISO 13349 Décembre 2000 (Norme Arabe) et NF EN ISO 15885	g MgO/kg	8,5	2,9
#	Soufre (SO3) total	NF EN ISO 13349 Décembre 2000 (Norme Arabe) et NF EN ISO 15885	g SO3/kg	14,3	4,9

Ce rapport est la version originale. Les déterminations suivies de (v) ont fait l'objet d'une vérification interne. (i) Informations fournies par le client. Le laboratoire est exonéré de toute responsabilité lorsque ces informations peuvent affecter la validité des résultats. Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.





RAPPORT D'ANALYSES

Arrêté du 03/01/98



PORL21016841

REFERENCE

C313717/06/211
MONTBARD COMPOST/Boue d'épuration déshydratée par

Validation des résultats



Magalie SAFFRE
Responsable technique chimie (site 17)

Ce rapport est la version originale. Les déterminations suivies de (v) ont fait l'objet d'une vérification interne. (i) Informations fournies par le client. Le laboratoire est exonéré de toute responsabilité lorsque ces informations peuvent affecter la validité des résultats. Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.



Annexe 5 : Rapport d'essai sur la qualité des sols ayant reçus des boues



RAPPORT D'ESSAIS N° 41323760



DEMANDEUR / PRESCRIPTEUR

CHAMBRE D'AGRICULTURE (21)
1 rue des Coulots
21110 BRETENIERE

DESTINATAIRE

CHAMBRE AGRICULTURE - FRANCE C.
1 RUE DES COULOTS
CS 70074
21110 BRETENIERES

Technicien : FRANCE Céline

PARCELLE N° ilot : PA17
Référence MONTBARD
Surface
X/Long **Y/Lat**
Coordonnées GPS

CARACTERISTIQUES DU SOL

Type de sol (exprimé en fonction de la CEC)	SABLE	Sol (profondeur)	
Densité apparente (T/m3)	1.3	Pierrosité	
Masse du sol (T/ha)	3900	Réserve en eau Facilement Utilisable (RFU) estimée sur la profondeur de prélèvement	
Profondeur de prélèvement (cm)	30 cm		
Sol / Sous-sol	SOL		

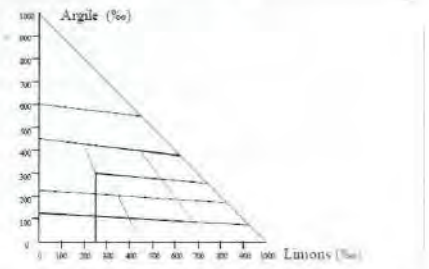


N° RAPPORT	41323760
Date de prélèvement	14/12/2021
Date de réception	16/12/2021
Date de début de l'essai	16/12/2021
Date d'édition	07/01/2022
Préleveur	NR
N° bon de commande	NR

ETAT PHYSIQUE

Granulométrie (pour mille)
Argiles (< 2 µm) :
Limons fins (2 à 20 µm) :
Limons grossiers (20 à 50 µm) :
Sables fins (50 à 200 µm) :
Sables grossiers (200 à 2000 µm) :

Texture selon le triangle GEPPA :
Indice de battance :
Indice de porosité :
Refus (%) :



ETAT ORGANIQUE

* Matière organique (%)⁽¹⁾ Incertitude : --- souhaitable
(1) MO=carb.org x 1.72
* Azote total (%) : Incertitude : ---
Rapport C/N
Décomposition de la MO : Rapide Lente souhaitable

Estimation du coefficient k2 (%) :
Estimation de l'azote minéralisable en kg/ha :
Estimation des pertes annuelles en MO :
Stock minimal souhaitable en MO :
Stock en matières organiques (MO) :
Potentiel biologique :

Les résultats d'analyses sont rendus sur terre fine sèche
Les analyses sont réalisées sur le site d'Auréa Ardon 270 Allée de la Pomme de Pin, 45160 Ardon
Tél. 01.44.31.40.40 - Fax. 01.44.31.40.41 - contact@auréa.eu - www.aurea.eu



N° RAPPORT

41323760

Référence

MONTBARD

STATUT ACIDO-BASIQUE

	Faible	Elevé	Incertitude
* pH eau			± 0.063
* pH KCl			± 0.12
* Calcaire total (g/kg)			---
Calcaire Actif (g/kg)			---
* CaO (g/kg)			---
* CEC Metson cmol+/kg (=meq/100g)			---

Taux d'occupation de la CEC (%)

Taux de saturation S/CEC (%) ⁽²⁾ :

Actuel :

Optimal :

⁽²⁾ S = Somme des cations échangeables

POTENTIEL NUTRITIF

Éléments majeurs assimilables ou échangeables

Éléments	faible	Elevé	Incertitude	Souhaitable
* P ₂ O ₅ (g/kg) <i>Méthode Joret Hébert</i>			---	---
* P ₂ O ₅ (g/kg) <i>Méthode Olsen</i>			---	---
* K ₂ O (g/kg)			---	---
* MgO (g/kg)			---	---

K / Mg :
Souhaitable :

K₂O / MgO :
Souhaitable :

Oligo-éléments (unité mg/kg)

	Risque de déficit	Risque d'excès	Incertitude	Référence
*Bore soluble			---	---
Manganèse échangeable			---	---
Cuivre échangeable			---	---
*Cuivre EDTA			---	---
*Manganèse EDTA			---	---
*Fer EDTA			---	---
*Zinc EDTA			---	---

Autres résultats et calculs

	Incertitude	Souhaitable
Humidité résiduelle (% MB)		---
Conductivité (mS/cm)		---
Nicel DTPA		---
*Sodium (Na ₂ O g/kg)		---
Potentiel REDOX (mV)		---
P ₂ O ₅ Dyer (g/kg)		---
Sulfates (mg/kg)		---
P2O5 total (% MS)		---

Éléments traces métalliques totaux

valeurs limites réglementaires selon Arrêté du 8 janvier 1998				
Teneur (mg/kg)	Incertitude	Valeur limite réglementaire	Appr.	
*Cadmium (Cd)	±0.19	2	OK	
*Chrome (Cr)	±11	150	OK	
*Cuivre (Cu)	±2.4	100	OK	
*Mercure (Hg)	±0.0080	1	OK	
*Nickel (Ni)	±6.6	50	OK	
*Plomb (Pb)	±4.7	100	OK	
*Zinc (Zn)	±6.6	300	OK	
Sélénium (Se)	---	---	---	
Aluminium (Al)	---	---	---	
Arsenic (As)	---	---	---	
Bore (B)	---	---	---	
Fer (Fe)	---	---	---	
Cobalt (Co)	---	---	---	
Manganèse (Mn)	---	---	---	
Molybdène (Mo)	---	---	---	

Fait à Ardon, le 07/01/2022 - TANG Laury
Responsable technique Services Terrés